

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

Direction de l'enseignement scolaire

Service des formations

Sous-direction des formations professionnelles

Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels

Arrêté du 9 mai 2006 modifié portant création du
baccalauréat professionnel spécialité :
*Aménagement et
 finition du bâtiment* et fixant ses modalités de
préparation et de délivrance.

NORMEN E 0601247 A

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

VU le décret n° 95-663 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du baccalauréat professionnel ;

VU l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet de technicien supérieur ;

VU l'arrêté du 9 mai 1995 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;

VU l'arrêté du 24 juillet 1997 fixant les modalités de notation aux examens du brevet de technicien supérieur, du baccalauréat professionnel et du brevet professionnel ;

VU l'arrêté du 11 juillet 2000 relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du baccalauréat professionnel ;

VU l'arrêté du 4 août 2000 modifié relatif à l'attribution de l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat professionnel ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2001 modifié relatif à l'organisation et aux horaires d'enseignement dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant aux baccalauréats professionnels ;

VU l'arrêté du 15 juillet 2003 modifié relatif à l'épreuve orale facultative de langue vivante à l'examen du baccalauréat professionnel ;

VU l'arrêté du 11 juillet 2005 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles

VU l'avis de la commission professionnelle consultative « bâtiment et travaux publics en date du 30 novembre 2005 » ;

VU l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 22 mars 2006 ;

ARRETE

ARTICLE 1er - Il est créé un baccalauréat professionnel, spécialité *Aménagement et finition du bâtiment*, dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 2 - Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification de ce baccalauréat professionnel sont définis en **annexe I a et I b** au présent arrêté.

Les unités constitutives du référentiel de certification du baccalauréat professionnel, spécialité *Aménagement et finition du bâtiment*, sont définies en **annexe II a** au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le règlement d'examen est fixé à l'**annexe II b** au présent arrêté.

La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée à l'**annexe II c** au présent arrêté.

ARTICLE 4 - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, spécialité *Aménagement et finition du bâtiment*, est ouvert :

a) aux candidats titulaires du diplôme suivant :

- brevet d'études professionnelles Finition

b) aux candidats titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un brevet d'études professionnelles agricoles, d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole, relevant d'un secteur en rapport avec la finalité de ce baccalauréat professionnel, et plus particulièrement aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- CAP de Peintre applicateur de revêtements ;

- CAP de Plâtrier plaquiste ;

- CAP de Solier moquettiste ;

- CAP de Carreleur mosaïste ;

c) sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les candidats :

- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés aux a et b ci-dessus ;

- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;

- titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;

- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;

- ayant accompli une formation à l'étranger.

Les candidats visés au c font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

ARTICLE 5 - Les horaires de formation applicables au baccalauréat professionnel, spécialité *Aménagement et finition du bâtiment*, sont fixés par l'arrêté du 17 juillet 2001 modifié susvisé (grille horaire n° 1 du secteur de la production).

La durée de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation du baccalauréat professionnel, spécialité *Aménagement et finition du bâtiment*, est **de 16 semaines**. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en **annexe III** au présent arrêté.

ARTICLE 6 (modifié par l'arrêté du 8 avril 2010) - Pour l'épreuve obligatoire de langue vivante, les candidats ont à choisir entre les langues vivantes énumérées ci-après :

allemand, anglais, arabe littéral, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.

Au titre de l'épreuve de langue vivante facultative, les candidats peuvent choisir les langues énumérées ci-après :

allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère, bulgare, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, croate, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes, langue des signes française.

Cette interrogation n'est autorisée que dans les académies où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent.

ARTICLE 7 - Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires.

La liste des pièces à fournir lors de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur.

ARTICLE 8 - Chaque candidat précise, au moment de son inscription, s'il se présente à l'examen sous la forme globale ou sous la forme progressive, conformément aux dispositions des articles 25 et 26 du décret du 9 mai 1995 modifié susvisé. Le choix pour l'une ou l'autre de ces modalités est définitif.

Il précise également à quelle épreuve facultative il souhaite se présenter.

Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Le baccalauréat professionnel, spécialité *Aménagement et finition du bâtiment*, est délivré aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions du titre III du décret du 9 mai 1995 susvisé.

ARTICLE 9 - Les titulaires du brevet professionnel spécialité *Peinture-revêtements* régi par les dispositions de l'arrêté du 21 octobre 1999 peuvent demander à être dispensés de l'unité U33 du baccalauréat professionnel, spécialité *Aménagement et finition du bâtiment*, régi par les dispositions du présent arrêté.

Les titulaires du baccalauréat professionnel, spécialité *Technicien du bâtiment : études et économie* régi par les dispositions de l'arrêté du 11 juillet 2005 peuvent demander à être

dispensés de l'unité U11 du baccalauréat professionnel, spécialité *Aménagement et finition du bâtiment*, régi par les dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 10 - Les correspondances entre les épreuves ou unités de l'examen défini par l'arrêté du 29 juillet 1998 relatif aux modalités de préparation et de délivrance du baccalauréat professionnel, spécialité *Aménagement et finition du bâtiment*, et les épreuves et unités de l'examen défini par le présent arrêté sont fixées à l'**annexe IV** au présent arrêté.

Les notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux épreuves ou unités de l'examen présenté suivant les dispositions de l'arrêté du 29 juillet 1998 précité et dont le candidat demande le bénéfice sont reportées, dans les conditions prévues à l'alinéa précèdent, dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article 18 du décret du 9 mai 1995 susvisé et à compter de la date d'obtention et pour leur durée de validité.

ARTICLE 11 - La dernière session d'examen du baccalauréat professionnel, spécialité *Aménagement finition*, organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 septembre 1997 précité aura lieu en 2007. A l'issue de cette session, l'arrêté du 3 septembre 1997 précité est abrogé.

La première session d'examen du baccalauréat professionnel, spécialité *Aménagement et finition du bâtiment*, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2008.

ARTICLE 12 - Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Paris, le 9 mai 2006.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur de l'enseignement scolaire

Roland DEBBASCH

JOURNAL OFFICIEL DU 18 MAI 2006

Nota- : Le présent arrêté et ses annexes II b, et IV seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 juin 2006 vendu au prix de 2,40 €. L'arrêté et ses annexes seront disponibles au centre national de documentation pédagogique - 13, rue du Four 75006 PARIS ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.
L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante :<http://www.cndp>

ANNEXE I

REFERENTIELS DU DIPLOME

ANNEXE I.a
REFERENTIEL DES
ACTIVITES PROFESSIONNELLES

PREAMBULE

1. L'emploi et la qualification

1.1. Définition de l'emploi

Le titulaire du baccalauréat professionnel *Aménagement et finition du bâtiment* intervient sur chantier pour la mise en œuvre de différents ouvrages de partition intérieure des locaux (cloisons, plafonds), pour la pose de revêtements (murs, sols) et pour l'application de produits de finition à l'extérieur et l'intérieur.

Au sein de l'entreprise et sur site, son activité consiste à :

- **préparer** la réalisation d'un ouvrage à partir d'un dossier de chantier (plans, descriptif), des techniques et normes en vigueur, en prenant en compte les contraintes de l'entreprise,
- **réaliser** les ouvrages selon les techniques et procédés de mise en œuvre,
- **organiser, animer et gérer** le suivi de la réalisation d'un chantier dans le cadre d'une équipe de plusieurs ouvriers et compagnons professionnels.

2. Contexte professionnel

2.1. Secteur d'activité

Le titulaire du baccalauréat professionnel Aménagement et finition du bâtiment exerce son activité dans les entreprises qui réalisent des ouvrages dans le cadre de la construction ou de la rénovation de locaux du bâtiment.

Dans ce secteur d'activité, l'entreprise participe à l'acte de construire et s'intègre dans un processus continu d'interventions où l'on peut trouver en amont :

- le maître d'ouvrage qui fait construire,
- les maîtres d'œuvre qui conseillent et contrôlent,
- le gros-œuvre du bâtiment pour la réalisation de supports, de structures,
- les fournisseurs pour la production et l'approvisionnement des matériaux et composants.

2.2. Activités

Les entreprises du secteur interviennent sur les activités principales suivantes :

- Travaux de peinture et revêtements muraux,
- Travaux d'aménagement (cloisons, plafonds, ...)
- Travaux de revêtements de sols souples,
- Travaux de revêtements de sols durs.

2.3. Domaine d'intervention

Le domaine d'intervention du baccalauréat professionnel Aménagement et finition du bâtiment se situe essentiellement sur chantier, dans le cadre de travaux neufs ou de rénovation des bâtiments de type :

- habitations individuelles ou collectives,
- locaux professionnels : usines et bureaux,
- lieux de loisirs, établissements et centres culturels, sociaux, scolaires, sportifs, commerciaux, ...

2.4. Place dans l'organisation de l'entreprise

Le titulaire du baccalauréat professionnel Aménagement et finition du bâtiment intervient à la demande du chef d'entreprise ou d'un conducteur de travaux pour préparer et réaliser des ouvrages sur chantier.

Il s'appuie pour cela sur l'étude technique et sur la programmation des travaux réalisés, selon les entreprises, par le bureau d'études et le bureau des méthodes ou par les personnes qui assurent ces fonctions.

Au sein de l'entreprise, il est amené :

- à préparer son intervention, organiser les postes de travail et répartir les tâches des membres de l'équipe.

Sur chantier, il est amené :

- à préparer la mise en œuvre,
- à organiser la zone de travail et les moyens à mettre à disposition,
- à réaliser en autonomie et conduire le déroulement de la prestation,
- à animer le travail d'une petite équipe,
- à gérer la qualité et la sécurité sur le chantier.

Il travaille sous les ordres de sa hiérarchie, mais également avec d'autres intervenants du bâtiment dans l'acte de construire. Il peut notamment être en relation avec :

- des représentants des clients et du maître d'œuvre, des organismes de contrôle, ...
- des représentants des autres corps d'état et des fournisseurs, avec lesquels il doit être capable de communiquer pour ensuite rendre compte des sollicitations ou difficultés rencontrées.

2.5. Effectifs

Le secteur de la finition emploie, dans des activités variées, plus de 255 000 personnes.

2.6. Classification du diplôme et niveau de qualification

Ce diplôme se situe au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

Les appellations les plus courantes de l'emploi et du niveau de qualification sont :

- compagnon professionnel en aménagement et finitions,
- technicien de chantier en aménagement et finitions.

2.7. Perspectives d'évolution

Le titulaire du baccalauréat professionnel Aménagement et finition du bâtiment doit rapidement s'intégrer dans une équipe de travail et, après quelques mois passés dans l'entreprise, affirmer son autonomie et montrer sa capacité à prendre en charge la conduite de chantiers.

Après l'expérience acquise sur les chantiers, à réaliser des travaux et des tâches diverses, il évoluera rapidement vers la qualification de chef d'équipe.

Ayant acquis la maîtrise du métier, il pourra envisager de reprendre ou de créer une entreprise.

3. Activités professionnelles

Dans l'entreprise, le titulaire du baccalauréat professionnel Aménagement et finition du bâtiment participe, essentiellement à la fonction réalisation des ouvrages et plus particulièrement aux activités de :

- préparation,
- organisation,
- mise en œuvre sur chantier,
- conduite de chantier,
- suivi de réalisation et contrôle qualité.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Fonction : Réalisation	
Activités :	Tâches :
Préparation de l'intervention	1 - Extraire les informations utiles au chantier 2 - Reconnaître le chantier sur site 3 - Vérifier la faisabilité des prescriptions 4 - Contribuer à l'élaboration du planning d'exécution 5 - Prévoir les besoins en personnel 6 - Prévoir et organiser les approvisionnements en matériaux 7 - Prévoir les besoins en matériels
Organisation sur site	8 - Répartir ou faire répartir les matériels et les matériaux 9 - Répartir les tâches à chaque membre de l'équipe et définir son intervention
Conduite de chantier	10 - Assurer la liaison entre le chantier et le bureau 11 - Participer aux réunions de chantier et à la réception des travaux 12 - Vérifier les supports et les implantations 13 - Assurer le suivi du chantier 14 - Contrôler la qualité des travaux 15 - Replier le chantier
Mise en œuvre	16 - Organiser le poste de travail 17 - Préparer les supports 18 - Implanter un ouvrage 19 - Appliquer des produits de finition 20 - Poser des revêtements muraux et de sols 21 - Construire des cloisons 22 - Réaliser des enduits 23 - Poser des matériaux isolants 24 - Réaliser des plafonds suspendus 25 - Poser des éléments décoratifs par collage ou par fixation mécanique

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

<p>Fonction : RÉALISATION Activité : PREPARATION DE L'INTERVENTION</p>
<p>Tâche 1 : Extraire les informations utiles au chantier</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u></p> <p>Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux, (descriptif, plans, autres lots, planning du chantier, contraintes techniques, coût, PPSPS) Matériel informatique</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers.</p>
<p><u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations utiles pour l'installation et pour le déroulement du chantier sont relevées

<p>Fonction : RÉALISATION Activité : PREPARATION DE L'INTERVENTION</p>
<p>Tâche 2 : Reconnaître le chantier sur site</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u></p> <p>Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux, (descriptif, plans, autres lots, planning du chantier, contraintes techniques, coût, PPSPS) Matériel informatique</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..</p>
<p><u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité en eau, en électricité et en sanitaire est vérifiée • Les moyens d'évacuation et/ou de tri des déchets et des gravois sont repérés. • Les protections collectives mises en place sont conformes à la réglementation. • Les anomalies sont signalées.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

<p>Fonction : RÉALISATION Activité : PREPARATION DE L'INTERVENTION</p>
<p>Tâche 3 : Vérifier la faisabilité des prescriptions</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u></p> <p>Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux, (descriptif, plans, autres lots, planning du chantier, contraintes techniques, coût, PPSPS) Matériel informatique</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers.</p>
<p><u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les incohérences ou les difficultés de mise en œuvre sont signalées • La solution proposée est pertinente et respecte les contraintes diverses

<p>Fonction : RÉALISATION Activité : PREPARATION DE L'INTERVENTION</p>
<p>Tâche 4 : Contribuer à l'élaboration du planning d'exécution</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u></p> <p>Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux, (descriptif, plans, autres lots, planning du chantier, contraintes techniques, coût, PPSPS) Matériel informatique</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..</p>
<p><u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les grandes phases du chantier sont définies et situées. • L'ordonnancement des tâches est adapté aux contraintes techniques du chantier • Le temps de réalisation imparti est pris en compte L'incidence de l'intervention des autres corps d'état est prise en compte

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

<p>Fonction : RÉALISATION Activité : PREPARATION DE L'INTERVENTION</p>
<p>Tâche 5 : Prévoir les besoins en personnel</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u></p> <p>Eléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux, (descriptif, plans, autres lots, planning du chantier, contraintes techniques, coût, PPSPS) Matériel informatique</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers.</p>
<p><u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La répartition du travail tient compte du planning d'exécution et du potentiel de l'équipe.
<p>Fonction : RÉALISATION Activité : PREPARATION DE L'INTERVENTION</p>
<p>Tâche 6 : Prévoir et organiser les approvisionnements en matériaux</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u></p> <p>Eléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux, (descriptif, plans, autres lots, planning du chantier, contraintes techniques, coût, PPSPS) Matériel informatique</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers.</p>
<p><u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La nature, les caractéristiques et la quantité des matériaux permettent la réalisation des travaux. • Les conditionnements sont adaptés. • L'approvisionnement des matériaux prend en compte les délais de livraison et les contraintes liées au chantier.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

<p>Fonction : RÉALISATION Activité : PRÉPARATION DE L'INTERVENTION</p>
<p>Tâche 7 : Prévoir les besoins en matériels</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u></p> <p>Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux, (descriptif, plans, autres lots, planning du chantier, contraintes techniques, coût, PPSPS) Matériel informatique</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u></p> <p>Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..</p>
<p><u>Autonomie :</u></p> <p>Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La quantité et les caractéristiques des matériels collectifs ou spécifiques sont prévus et adaptés au chantier : ils intègrent la protection des personnes, des biens et de l'environnement. • La disponibilité en magasin de l'entreprise est prise en compte. • Les matériels retenus sont conformes et en bon état de fonctionnement. • Les éléments absents ou défectueux sont signalés.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

Fonction : RÉALISATION
Activité : ORGANISATION SUR SITE
Tâche 8 : Répartir ou faire répartir les matériels et les matériaux
<u>Conditions d'exercice</u> Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux, (descriptif, plans, autres lots, planning d'exécution, plan d'approvisionnement) Fiches journalières. D.T.U. Fiches techniques. Avis techniques Matériel de contrôle
<u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..
<u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).
<u>Résultats attendus :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Les lieux de stockage sont définis et prennent en compte les contraintes diverses. • L'organisation et l'installation respectent les règles de prévention (PRAP, PRP, PPSPS), les biens du client et la protection de l'environnement. • Les matériels, produits et revêtements sont recensés et contrôlés.

Fonction : RÉALISATION
Activité : ORGANISATION SUR SITE
Tâche 9 : Répartir les tâches à chaque membre de l'équipe et définir son intervention
<u>Conditions d'exercice</u> Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux, (descriptif, plans, autres lots, planning d'exécution, plan d'approvisionnement) Fiches journalières. D.T.U. Fiches techniques. Avis techniques Matériel de contrôle
<u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..
<u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).
<u>Résultats attendus :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Les tâches sont réparties et définies en fonction des qualifications des personnels.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

<p>Fonction : RÉALISATION Activité : CONDUITE DE CHANTIER</p>
<p>Tâche 10 : Assurer la liaison entre le chantier et le bureau</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u></p> <p>Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux, (descriptif, plans, autres lots, planning d'exécution, plan d'approvisionnement) Fiches journalières. D.T.U. Fiches techniques. Avis techniques</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u></p> <p>Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..</p>
<p><u>Autonomie :</u></p> <p>Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents de liaison sont renseignés et exploitables pour d'éventuels ajustements (D.O.E., fiches journalières, ...)
<p>Fonction : RÉALISATION Activité : CONDUITE DE CHANTIER</p>
<p>Tâche 11 : Participer aux réunions de chantier et à la réception des travaux</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u></p> <p>Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux, (descriptif, plans, autres lots, planning d'exécution, plan d'approvisionnement) Fiches journalières. D.T.U. Fiches techniques. Avis techniques Matériel de contrôle</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u></p> <p>Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..</p>
<p><u>Autonomie :</u></p> <p>Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise est correctement représentée, les informations reçues sont prises en compte, adaptations et corrections proposées sont pertinentes. • Les réserves justifiées sont transmises à la hiérarchie.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

Fonction : RÉALISATION
Activité : CONDUITE DE CHANTIER
Tâche 12 : Vérifier les supports et les implantations
<u>Conditions d'exercice</u> Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux, (descriptif, plans, autres lots, planning d'exécution, plan d'approvisionnement) Fiches journalières. D.T.U. Fiches techniques. Avis techniques Matériel de contrôle
<u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..
<u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).
<u>Résultats attendus :</u> <ul style="list-style-type: none">• Les refus et les doutes sont signalés.• La réception permet l'exécution des travaux

Fonction : RÉALISATION
Activité : CONDUITE DE CHANTIER
Tâche 13 : Assurer le suivi du chantier
<u>Conditions d'exercice</u> Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux, (descriptif, plans, autres lots, planning d'exécution, plan d'approvisionnement) Fiches journalières. D.T.U. Fiches techniques. Avis techniques Matériel de contrôle
<u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..
<u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).
<u>Résultats attendus :</u> <ul style="list-style-type: none">• La composition de l'équipe et l'approvisionnement en matériaux assurent la continuité des travaux dans les délais impartis.• La hiérarchie est informée de toute modification par rapport aux travaux prévus.• Les relations entre les membres de l'équipe sont saines et cordiales.• Les relations avec l'environnement du chantier (client, autres acteurs de la construction, etc..) sont gérées.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

<p>Fonction : RÉALISATION Activité : CONDUITE DE CHANTIER</p>
<p>Tâche 14 : Contrôler la qualité des travaux</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u> Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux, (descriptif, plans, autres lots, planning d'exécution, plan d'approvisionnement) Fiches journalières. D.T.U. Fiches techniques. Avis techniques Matériel de contrôle</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers.</p>
<p><u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ouvrage fini est conforme aux pièces écrites du chantier traité par l'entreprise.

<p>Fonction : RÉALISATION Activité : CONDUITE DE CHANTIER</p>
<p>Tâche 15 : Replier le chantier</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u> Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux, (descriptif, plans, autres lots, planning d'exécution, plan d'approvisionnement) Fiches journalières. D.T.U. Fiches techniques. Avis techniques Matériel de contrôle</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..</p>
<p><u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les matériaux non utilisés sont répertoriés et stockés. • Les matériels sont propres, inventoriés, et rangés. • Les anomalies et défauts sont signalés

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

<p>Fonction : RÉALISATION Activité : MISE EN ŒUVRE</p>
<p>Tâche 16 : Organiser le poste de travail</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u></p> <p>Dossier de travaux. Planning, plans, calepinage Mémento, notices de pose (techniques) Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage Documentation, fiches techniques des produits</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..</p>
<p><u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aire de travail est aménagée. • Le stockage des matériaux permet leur mise en œuvre rationnelle • Les surfaces avoisinantes sont protégées et les nuisances limitées au maximum

<p>Fonction : RÉALISATION Activité : MISE EN ŒUVRE</p>
<p>Tâche 17 : Préparer les supports</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u></p> <p>Dossier de travaux. Planning, plans, calepinage Mémento, notices de pose (techniques) Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage Documentation, fiches techniques des produits</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..</p>
<p><u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La surface est prête à recevoir la finition en conformité avec les prescriptions

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

<p>Fonction : RÉALISATION Activité : MISE EN ŒUVRE</p>
<p>Tâche 18 : Planter un ouvrage</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u></p> <p>Dossier de travaux. Planning, plans, calepinage Mémento, notices de pose (techniques) Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage Documentation, fiches techniques des produits</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..</p>
<p><u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implantation respecte les impératifs et contraintes techniques (Plans, DTU, CPT, avis techniques, ...) et répond aux contraintes esthétiques et économiques.

<p>Fonction : RÉALISATION Activité : MISE EN ŒUVRE</p>
<p>Tâche 19 : Appliquer des produits de finition</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u></p> <p>Dossier de travaux. Planning, plans, calepinage Mémento, notices de pose (techniques) Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage Documentation, fiches techniques des produits</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..</p>
<p><u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le matériel est adapté au produit. • Les caractéristiques du produit sont prises en compte. • Le résultat correspond à la prestation souhaitée.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

<p>Fonction : RÉALISATION Activité : MISE EN ŒUVRE</p>
<p>Tâche 20 : Poser des revêtements muraux et de sols</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u></p> <p>Dossier de travaux. Planning, plans, calepinage Mémento, notices de pose (techniques) Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage Documentation, fiches techniques des produits</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..</p>
<p><u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La colle est adaptée au support et au produit. • Les méthodes d'application de la colle et les règles de pose du revêtement sont respectées

<p>Fonction : RÉALISATION Activité : MISE EN ŒUVRE</p>
<p>Tâche 21 : Construire des cloisons</p>
<p><u>Conditions d'exercice</u></p> <p>Dossier de travaux. Planning, plans, calepinage Mémento, notices de pose (techniques) Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage Documentation, fiches techniques des produits</p>
<p><u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..</p>
<p><u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).</p>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les contraintes spécifiques sont prises en compte. • La cloison est conforme aux règles de construction en vigueur.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

Fonction : RÉALISATION
Activité : MISE EN ŒUVRE
Tâche 22 : Réaliser des enduits
<u>Conditions d'exercice</u> Dossier de travaux. Planning, plans, calepinage Mémento, notices de pose (techniques) Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage Documentation, fiches techniques des produits
<u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..
<u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).
<u>Résultats attendus :</u> <ul style="list-style-type: none"> • L'enduit est conforme (planéité, état de surface, ...)
Fonction : RÉALISATION
Activité : MISE EN ŒUVRE
Tâche 23 : Poser des matériaux isolants
<u>Conditions d'exercice</u> Dossier de travaux. Planning, plans, calepinage Mémento, notices de pose (techniques) Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage Documentation, fiches techniques des produits
<u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..
<u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).
<u>Résultats attendus :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Les contraintes spécifiques sont prises en compte. • La pose est conforme à la réglementation en vigueur.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

Fonction : RÉALISATION Activité : MISE EN ŒUVRE
Tâche 24 : Réaliser des plafonds suspendus
<u>Conditions d'exercice</u> Dossier de travaux. Planning, plans, calepinage Mémento, notices de pose (techniques) Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage Documentation, fiches techniques des produits
<u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..
<u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).
<u>Résultats attendus :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Les contraintes spécifiques sont prises en compte. • Les ouvrages réalisés sont conformes au cahier des charges et aux règles de mise en œuvre

Fonction : RÉALISATION Activité : MISE EN ŒUVRE
Tâche 25 : Poser des éléments décoratifs par collage ou par fixation mécanique
<u>Conditions d'exercice</u> Dossier de travaux. Planning, plans, calepinage Mémento, notices de pose (techniques) Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage Documentation, fiches techniques des produits
<u>Contexte d'intervention</u> Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers..
<u>Autonomie :</u> Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes).
<u>Résultats attendus :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Les contraintes spécifiques sont prises en compte. • Les ouvrages réalisés sont conformes au cahier des charges et aux règles de mise en œuvre.

MISE EN RELATION DES TÂCHES ET DES COMPÉTENCES

Compétences	Tâches																								
	T1 Extraire les informations ...	T2 Reconnaître le chantier ...	T3 Vérifier la faisabilité ...	T4 Contribuer, ... du planning	T5 Prévoir les besoins en person.	T6 Prévoir.. les appros. matériaux	T7 Prévoir les besoins en matériels	T8 Répartir les matériaux	T9 Répartir les tâches et définir ...	T10 Assurer la liaison entre ...	T11 Participer aux réunions de, ...	T12 Vérifier les supports ...	T13 Assurer le suivi de chantier	T14 Contrôler la qualité des travaux	T15 Replier le chantier	T16 Organiser le poste de travail	T17 Préparer les supports	T18 Implanter un ouvrage	T19 Appliquer des produits ...	T20 Poser des revêtements ...	T21 Construire des cloisons	T22 Réaliser des enduits	T23 Poser des complexes isolants	T24 Réaliser des plafonds ...	T25 Poser des éléments décoratifs
	Préparation							Réalisation																	
C1.1 Décoder et, ... définition	X	X															X	X			X	X	X		X
C1.2 Décoder et, ... opérat, ...gestion	X																								
C2.1 Organiser l'intervention ...		X																							
C2.2 Choisir, ... méthodes d'exécution			X					X					X								X		X	X	X
C2.3 Établir un calendrier, ...				X	X																				
C2.4 Etablir les quantitatifs matériaux						X																			
C2.5 Etablir les besoins matériels							X																		
C3.1 Reconnaître le chantier		X																							
C3.2 Organiser et approvisionner, ...								X								X									
C3.3 Contrôler la conformité ...										X		X													
C3.4 Organiser la zone d'intervention										X			X	X											
C3.5 Préparer les supports																X									
C3.6 Réaliser une implantation																	X								
C3.7 Appliquer produits et enduits													X					X				X			
C3.8 Poser des revêtements																			X						
C3.9 Construire des cloisons																					X		X		
C3.10 Poser des matériaux isolants																							X		
C3.11 Réaliser plafonds suspendus																								X	
C3.12 Poser des éléments décoratifs																									X
C3.13 Assurer le suivi du chantier										X		X													
C3.14 Assurer le repli du chantier														X											
C4.1 Animer une petite équipe								X	X																
C4.2 Communiquer avec# partenaires													X												
C4.3 Rendre compte			X							X	X	X	X												

ANNEXE I.b

**REFERENTIEL
DE CERTIFICATION
DU DOMAINE PROFESSIONNEL**

PRÉSENTATION DES CAPACITÉS GÉNÉRALES ET DES COMPÉTENCES

CAPACITÉS	COMPÉTENCES
S'INFORMER	C1 <ol style="list-style-type: none"> 1 Décoder et analyser les données de définition 2 Décoder et analyser les données opératoires et de gestion
TRAITER DÉCIDER	C2 <ol style="list-style-type: none"> 1 Organiser l'intervention en toute sécurité 2 Choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution 3 Etablir un calendrier prévisionnel d'exécution 4 Établir les quantitatifs de matériaux 5 Établir les besoins en matériels
METTRE EN ŒUVRE REALISER	C3 <ol style="list-style-type: none"> 1 Reconnaître le chantier 2 Organiser et approvisionner le chantier 3 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages 4 Organiser la zone d'intervention 5 Préparer les supports 6 Réaliser une implantation 7 Appliquer des produits, des enduits 8 Poser des revêtements muraux de sols 9 Construire des cloisons 10 Poser des matériaux isolants 11 Réaliser des plafonds suspendus 12 Poser des éléments décoratifs et de finition 13 Assurer le suivi du chantier 14 Assurer le repli du chantier
ANIMER COMMUNIQUER	C4 <ol style="list-style-type: none"> 1 Animer une petite équipe 2 Communiquer avec les différents partenaires 3 Rendre compte

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL

CAPACITE :		C1 : S'INFORMER.	
COMPETENCE TERMINALE :		C1.1 Décoder et analyser les données de définition	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U11	1 Identifier, reconnaître et classer les différents documents.	Tâches définies. Consignes orales ou écrites. Moyens de communication avec la hiérarchie. Documents internes à l'entreprise. Conditions de travail et moyens disponibles (matériel, matériaux, outillage, etc.).	Les sources d'information sont correctement identifiées. Le classement est justifié et cohérent, au regard des contenus et de l'objectif de la recherche. Il permet d'accéder facilement à l'information recherchée.
U11	2 Rechercher, sélectionner et analyser des informations.	Informations recueillies lors d'une reconnaissance du site. Dossier de définition : - C.C.A.P., - C.C.T.G. (normes, D.T.U.), - C.C.T.P. (devis descriptif, ...), - plans d'architecture et d'exécution des ouvrages, - devis quantitatif et estimatif, - Plan Général de Coordination (P.G.C.), - calendrier général, - plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (P.P.S.P.S.), - Plan d'Action Qualité (P.A.Q.), - Plan d'Assurance Environnement (P.A.E.), - Document Unique (D.U.), - projet de décoration. - imprimés de Déclaration d'Intention de commencement de travaux (D.I.C.T.), - autorisations de voirie, etc.	Les informations sélectionnées correspondent aux besoins et aux exigences du chantier. La recherche est méthodique. Les informations strictement utiles et nécessaires sont sélectionnées. Les informations sélectionnées permettent de développer l'étude. Les ressources sont exploitées, décodées et correctement analysées. Les incohérences sont repérées et transmises à la hiérarchie.
U11	3 Extraire les données utiles à la réalisation du chantier.	- plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (P.P.S.P.S.), - Plan d'Action Qualité (P.A.Q.), - Plan d'Assurance Environnement (P.A.E.), - Document Unique (D.U.), - projet de décoration. - imprimés de Déclaration d'Intention de commencement de travaux (D.I.C.T.), - autorisations de voirie, etc. Supports techniques : - Avis Techniques, - fiches et notices techniques, - modes opératoires, - fiches de données de sécurité des produits, - échantillons, - nuanciers, etc. Coordonnées des fournisseurs et des organismes. Ressources informatiques (CD ROM, sites Internet, ...). Codes et langages techniques et/ou informatiques.	Les données recueillies sont les éléments indispensables pour la prise en charge du chantier. Les informations strictement utiles et nécessaires au déroulement du chantier sont méthodiquement consignées. La synthèse des documents présentés permet d'avoir une vue d'ensemble du chantier réaliste. Le vocabulaire employé est précis. Les documents fournis à cet effet sont correctement renseignés. Le vocabulaire employé est précis.

CAPACITE :		C1 : S'INFORMER.	
COMPETENCE TERMINALE :		C1.2 Décoder et analyser les données opératoires et de gestion	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U11	1 Localiser le chantier.	Situation de l'intervention. Tâches définies. Consignes orales ou écrites. Moyens de communication avec la hiérarchie.	Le chantier est correctement localisé et placé dans son contexte et son environnement.
U11	2 Localiser et identifier un ouvrage et les tâches qui lui sont liées.	Documents internes à l'entreprise. Conditions de travail et moyens disponibles (matériel, matériaux, outillage, etc.).	L'ouvrage est localisé et identifié sur les documents graphiques, à partir des pièces écrites.
U11	3 Identifier les caractéristiques d'un ouvrage.	Informations recueillies lors d'une reconnaissance du site. Dossier de définition : - C.C.A.P., - C.C.T.G. (normes, D.T.U., ...), - C.C.T.P. (devis descriptif, ...), - plans d'architecture et d'exécution des ouvrages, - devis quantitatif et estimatif,	L'inventaire des tâches, des matériaux et des fournitures liés à l'ouvrage est méthodique, efficace et complet. La nature, les performances et la qualité de l'ouvrage sont relevées. Le vocabulaire employé est précis. Les ressources techniques nécessaires sont compulsées et leurs données sont correctement exploitées.
U11	4 Décoder le calendrier général.	- Plan Général de Coordination (P.G.C.), - calendrier général, - plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (P.P.S.P.S.), - Plan d'Action Qualité (P.A.Q.), - Plan d'Assurance Environnement (P.A.E.), - Document Unique (D.U.), - projet de décoration. - imprimés de Déclaration d'Intention de commencement de travaux (D.I.C.T.), - autorisations de voirie, etc.	Le calendrier est correctement décodé. Les tâches sont identifiées. Les plages et les durées d'intervention de chaque corps d'état sont relevées.
U11	5 Identifier et situer les interventions coordonnées avec les autres corps d'état.	- plans d'Assurance Environnement (P.A.E.), - Document Unique (D.U.), - projet de décoration. - imprimés de Déclaration d'Intention de commencement de travaux (D.I.C.T.), - autorisations de voirie, etc. Supports techniques : - Avis Techniques, - fiches et notices techniques, - modes opératoires, - fiches de données de Sécurité des produits, - échantillons, - nuanciers, etc. Coordonnées des fournisseurs et des organismes. Ressources informatiques (CD ROM, Sites Internet, ...). Codes et langages techniques et/ou informatiques.	Les délais de mise en œuvre sont repérés. Les plages d'intervention sont localisées et définies. Les liens avec les autres corps d'état sont repérés au regard de la chronologie des activités. Les incidences sur le déroulement du chantier sont mesurées.

CAPACITE :		C2 : TRAITER, DECIDER.	
COMPETENCE TERMINALE :		C2.1 Organiser l'intervention en toute sécurité	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U11	1 Déterminer des emplacements de stockage.	Dossier d'architecte relatif au lot étudié : - plans - C.C.T.G. - C.C.T.P. - P.P.S.P.S. - document unique (D.U) Documents normatifs (D.T.U., avis techniques, extraits de normes, ...) Ressources diverses liées à l'évaluation et à la prévention des risques liés aux activités physiques. Documentation technique Matériel informatique avec accès aux technologies modernes de communication (Internet, ...) Consignes écrites et orales	Les emplacements prennent en compte les différentes contraintes liées à la surcharge des structures, à l'accessibilité, aux implantations des aménagements et des réseaux d'alimentation, aux aires d'évolution et aux zones de passage, aux risques de détérioration, de gel et de vol, etc., ...
U11	2 Proposer un plan d'approvisionnement.		Le plan d'approvisionnement est exploitable et prend en compte les contraintes. La répartition des matériaux prend en compte le lieu de mise en œuvre, l'ordre d'utilisation et minimise les manutentions.
U11	3 Déterminer les moyens de protection des personnels.		Les moyens décrits visent la prévention collective des personnels, ainsi que la protection individuelle.
U11	4 Déterminer les moyens de protection des biens et des abords.		Les moyens de protection sont adaptés au chantier et respectent la réglementation en vigueur et l'environnement.
U11	5 Vérifier les faisabilités techniques et réglementaires		Les méthodes prévues sont adaptées aux tâches à réaliser et respectent les dispositions réglementaires.
U11	6 Vérifier la disponibilité commerciale des matériaux et des fournitures.		Les disponibilités commerciales sont correctement vérifiées. Des solutions pour le remplacement des matériaux non disponibles sont envisagées.
U11	7 Proposer une variante technique.		Les adaptations proposées sont pertinentes et techniquement envisageables Elles respectent les exigences réglementaires et les diverses contraintes. Les adaptations proposées sont transmises à la hiérarchie. Le document est lisible et exploitable.

CAPACITE :		C2 : TRAITER, DECIDER.	
COMPETENCE TERMINALE :		C2.2 Choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U2	1 Proposer des adaptations techniques liées au déroulement du chantier.	<p>Informations extraites précédemment sur site</p> <p>Dossier d'architecte relatif au lot étudié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans, - C.C.T.G. - C.C.T.P., - P.P.S.P.S. - Document unique <p>Documents normatifs (D.T.U., avis techniques, extraits de normes, ...)</p> <p>Documentation technique</p> <p>Consignes écrites et orales</p> <p>Matériel informatique avec logiciels spécifiques de traçage et de dessin</p> <p>Accès aux technologies modernes de communication (Internet, ...)</p>	<p>La variante proposée est pertinente et techniquement envisageable.</p> <p>Les exigences réglementaires et les contraintes commerciales sont respectées.</p> <p>Le coût de revient de l'ouvrage n'est pas majoré.</p>
U2	2 Établir un calepinage.		<p>L'esthétique est respectée.</p> <p>La solution proposée est pertinente.</p> <p>La qualité du dessin, l'échelle utilisée et un repérage légendé des éléments permettent l'exploitation quantitative du calepinage.</p> <p>Toutes les vues utiles sont représentées.</p> <p>Les proportions sont respectées.</p> <p>Les cotes sont cumulées.</p> <p>Les croquis et schémas sont clairement réalisés et exploitables par une tierce personne.</p>
U2	3 Établir des croquis, schémas à main levée.		<p>Le dessin respecte les normes de représentation et de cotation.</p> <p>La légende permet le repérage des matériaux.</p> <p>L'échelle permet le détail explicite des points techniques.</p> <p>Le dessin est lisible et exploitable.</p> <p>Les solutions proposées sont conformes aux documents normatifs, aux Avis Techniques, aux fiches techniques ou aux règles de l'art.</p>
U2	4 Établir des dessins d'exécution cotés.		<p>Le mode opératoire est exploitable et en cohérence avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - différentes pièces du dossier de définition (P.P.S.P.S., C.C.T.P.), etc. - les documents techniques, - les matériels et personnels à disposition. <p>Les opérations sont chronologiques et leur liste est exhaustive.</p> <p>Si nécessaire, un support graphique aide à la compréhension.</p> <p>Le document élaboré est exploitable par un membre de l'équipe.</p> <p>La terminologie professionnelle est précise.</p>
U2	5 Rédiger un mode opératoire		<p>Tous les éléments utiles à l'étude sont relevés et décrits (environnement, matériaux, cotes, désordres, ...)</p> <p>Le relevé est soigné, utilisable par un tiers et permet une exploitation technique des données recueillies.</p>
U2	6 Établir un relevé.		

CAPACITE :		C2 : TRAITER, DECIDER, PREPARER.	
COMPETENCE TERMINALE :		C2.3 Établir un calendrier prévisionnel d'exécution	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U2	1 Extraire les plages d'intervention du ou des lots concernés.	Planning général du chantier Devis estimatif, calendriers et plannings. Catalogue de temps unitaires Dossier d'architecte relatif au lot étudié : - plans, - C.C.T.P. Documents normatifs (D.T.U., avis techniques, extraits de normes, ...) Consignes écrites et orales Matériel informatique avec logiciels spécifiques Accès aux technologies modernes de communication (Internet, ...) Modes opératoires. Relevés de chantier	L'identification des intervenants est correcte. Le classement correspond à l'ordre de réalisation. Le repérage est correct.
U2	2 Vérifier la chronologie des interventions.		L'identification des étapes est effectuée sans erreur. Les interventions des autres corps d'état sont prises en compte. Les incohérences sont relevées et signalées. Des adaptations sont proposées.
U2	3 Estimer des temps de réalisation.		Les temps de réalisation prennent en compte : - les temps unitaires de référence et/ou ceux pratiqués par l'entreprise - les contraintes de réalisation (priorité des interventions, temps de séchage, ...)
U2	4 Vérifier la compatibilité entre les temps de réalisation et le planning général.		Les temps de réalisation sont en adéquation avec ceux définis pour les autres corps d'états. Les incohérences des durées d'activités possibles sont relevées.
U2	5 Planifier une intervention dans une plage définie.		Le planning est cohérent. Les différentes contraintes sont prises en compte. Le planning est traduit graphiquement.
U2	6 Comparer les qualifications nécessaires avec celles à disposition.		La comparaison permet d'affecter judicieusement les tâches. L'adéquation entre la qualification des membres de l'équipe et celle exigée pour la réalisation des tâches est constamment recherchée.
U2	7 Affecter les tâches aux différents membres de l'équipe.		L'affectation des tâches tient compte des qualifications, des individualités et des délais.
U2	8 Consigner sur une fiche la répartition des tâches.		La répartition des tâches est consignée et adaptée. Les fiches sont correctement et régulièrement renseignées.
U2	9 Transformer un crédit d'heures en nombre d'ouvriers-jours.		Le nombre d'ouvriers-jours est calculé.

CAPACITE :		C2 : TRAITER, DECIDER.	
COMPETENCE TERMINALE :		C2.4 Établir les quantitatifs de matériaux	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U2	1 Déterminer la date de livraison.	Situation de l'intervention Tâches définies Documents normatifs (D.T.U., avis techniques, extraits de normes, ...) Document de relevé de chantier P.P.S.P.S. Document unique (D.U.) Planning d'approvisionnement Consignes écrites et orales Document de saisie à compléter. Matériel informatique avec logiciels spécifiques Accès aux technologies modernes de communication (Internet, ...)	La date de livraison tient compte des impératifs du chantier et des contraintes du calendrier.
U2	2 Déterminer la date butoir de commande.		La date butoir tient compte des impératifs de réalisation du chantier et des délais de livraison.
U2	3 Choisir les matériaux et produits.		Les matériaux nécessaires sont reconnus et identifiés. Leurs principales caractéristiques sont énoncées. Le choix est approprié et conforme aux exigences des documents du chantier et des documents techniques.
U2	4 Déterminer des quantités de produits, de matériaux.		La quantité est calculée avec une tolérance de 5 % par excès et tient compte des contraintes (chutes, pertes, conditionnement, ...)
U2	5 Choisir les conditionnements et les dimensions des matériaux et produits.		Les choix sont justifiés et adaptés aux ouvrages à réaliser.
U2	6 Rédiger un bon de commande interne à l'entreprise.		La rédaction des libellés est cohérente. Le bon de commande est correctement renseigné.

CAPACITE :		C2 : TRAITER, DECIDER, PREPARER.	
COMPETENCE TERMINALE :		C2.5 Établir les besoins en matériels	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U2	1 Prévoir les matériels d'accès, de levage et de manutention.	Fiche qualité. Planning prévisionnel architecte Planning d'entreprise Planning d'approvisionnement Documents de suivi à compléter. Documentation technique Parc machines Moyens humains. Consignes écrites et orales Matériel informatique avec : Logiciels spécifiques. Accès aux technologies modernes de communication (Internet, ...)	Les matériels nécessaires à la réalisation du chantier sont listés. Les matériels sont adaptés aux contraintes du chantier. Leur disponibilité au sein de l'entreprise et auprès des loueurs éventuels est vérifiée.
U2	2 Choisir et quantifier les matériels.		Le choix des matériels et des équipements est conforme aux exigences de la réglementation et au contexte du chantier.
U2	3 Choisir et quantifier les éléments de protection individuels et collectifs.		La quantité est adaptée à l'importance de l'équipe et aux besoins du chantier.
U2	4 Choisir les réceptacles destinés au tri et à la collecte des déchets et effluents.		Les choix sont adaptés à la collecte des déchets et respectent la réglementation en vigueur.
U2	5 Vérifier la disponibilité et l'état du matériel dans l'entreprise.		La disponibilité des matériels et équipements au sein de l'entreprise est vérifiée. Les livrets d'entretien sont vérifiés.
U2	6 Vérifier les livrets d'entretien des matériels.		Le mauvais état, la malpropreté, les dysfonctionnements ainsi que les éléments absents ou défectueux sont signalés.
U2	7 Signaler les éléments absents ou défectueux.		Les livrets sont vérifiés. Les éléments absents sont consignés et signalés. Les éléments défectueux sont repérés.
U2	8 Déterminer les besoins complémentaires en matériels.		Les besoins complémentaires en matériels et en équipements sont établis. La disponibilité auprès des loueurs est vérifiée.

CAPACITE :		C3 : METTRE EN ŒUVRE.	
COMPÉTENCE TERMINALE :		C3.1 Reconnaître le chantier	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U31	1 Identifier les points d'alimentation en eau et en électricité.	Dossier d'architecte relatif au lot étudié : - plans, - C.C.T.P, ... Fiche qualité. Documents de suivi à compléter. Consignes écrites et orales	Les points d'alimentation, les réseaux et leurs caractéristiques sont correctement repérés et identifiés.
U31	2 Identifier les caractéristiques d'alimentation en eau et en électricité.		(puissance électrique identifiée, énergies monophasées et triphasées repérées, ...)
U31	3 Vérifier et identifier les réceptacles des déchets.		Les réceptacles à déchets sont correctement repérés et identifiés.
U31	4 Vérifier la présence et la conformité des protections collectives.		La vérification permet l'exécution d'un travail dans des conditions en conformité avec les exigences réglementaires.
U31	5 Établir un relevé des anomalies et le transmettre à la hiérarchie.		Les informations transmises à la hiérarchie sont judicieuses et exploitables.
U31	6 Vérifier l'accès au chantier et le cheminement nécessaire.		Les informations recueillies permettent de préparer les différentes interventions.
U31	7 Signaler les particularités du chantier.		Les particularités signalées sont pertinentes. Les informations transmises à la hiérarchie sont exploitables et permettent les adaptations nécessaires.

CAPACITE :		C3 : METTRE EN ŒUVRE.	
COMPETENCE TERMINALE :		C3.2 Organiser et approvisionner le chantier	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U31	1 Contrôler la qualité et la quantité des matériaux livrés.	Aires et postes de travail Plan d'installation du chantier	Les quantités sont conformes au bon de commande La qualité des matériaux est acceptable. Des réserves écrites sont formulées en cas de non-conformité.
U31	2 Mettre en œuvre le plan d'approvisionnement.	Plan d'approvisionnement du chantier Sources d'énergie	La mise en œuvre du plan d'approvisionnement est adaptée aux contraintes du chantier.
U31	3 Matérialiser et sécuriser les lieux de stockage.	Dossier technique Document unique (D.U.) Consignes écrites et orales Instructions permanentes de sécurité (I.P.S.)	L'aire est propice au stockage (planéité, horizontalité, charges admissibles, encombrement, ventilation, gel, ...) Les règles de sécurité sont respectées.
U31	4 Effectuer le stockage des matériaux et des matériels.	Equipement de protection individuelle (E.P.I.) Fiche de stock	Les matériaux et les matériels sont préservés de tout risque. Leur stockage ne met pas en péril les personnes et les biens.
U31	5 Manipuler des charges lourdes ou encombrantes.	Aire de travail et de stockage Matériaux livrés	Les zones d'évolution sont propres et dégagées. Les chemins à parcourir sont repérés. Les gestes et postures sont adaptés aux charges manipulées.

CAPACITE : C3 : METTRE EN ŒUVRE.			
COMPETENCE TERMINALE : C3.3 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages.			
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U32 U33	1 Vérifier l'implantation avant l'intervention.	Dossier d'architecte relatif au lot étudié : - plans, - C.C.T.P, ... Dossier technique : - documentation technique des produits mis en œuvre, - fiches techniques Matériel et appareils de contrôle et de mesure. Documents normatifs : D.T.U., ... Fiches contrôle qualité	Les vérifications permettent de définir des solutions techniques appropriées. Les anomalies sont relevées et transmises à la hiérarchie.
U32 U33	2 Vérifier les caractéristiques des supports.		Les contrôles prévus sont pertinents et définis chronologiquement.
U32 U33	3 Définir les points de contrôle.		Les contrôles sont effectués conformément aux références normatives. Les appareils sont utilisés selon les prescriptions de leur fiche technique.
U32 U33	4 Effectuer des contrôles.		Les fiches sont correctement renseignées. La fiche constitue un Procès verbal du contrôle. Elle consigne les résultats et permet la mesure des écarts avec les exigences normatives.
U32 U33	5 Renseigner des fiches de contrôle qualité.		

CAPACITE : C3 : METTRE EN ŒUVRE.			
COMPETENCE TERMINALE : C3.4 Organiser la zone d'intervention.			
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U32 U33	1 Définir les surfaces ou les éléments à protéger.	- Dossier technique : - cahier des charges, - plans - documentation technique des produits mis en œuvre, Mode opératoire Instructions permanentes de sécurité (I.P.S.) P.P.S.P.S. Document unique (D.U.) Matériaux Moyens de manutention Outillages (traçage, ...) Matériel de mesurage et de contrôle Relevé de forme, ...	Les parties à préserver sont repérées. Le choix des protections est adapté : - aux contraintes du chantier, - à la nature des travaux, - aux caractéristiques des parties à préserver. Les parties à préserver ne subissent aucun dommage.
U32 U33	2 Choisir et mettre en place les protections adaptées.		La répartition des matériaux et des matériels est rationnelle et permet la réalisation de manière optimale et en toute sécurité.
U32 U33	3 Positionner les matériaux pour la réalisation d'une tâche.		
U32 U33	4 Installer les matériels		

CAPACITE :		C3 : METTRE EN ŒUVRE.	
COMPETENCE TERMINALE :		C3.5 Préparer les supports.	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U33	1 Localiser le support	Dossier technique : - cahier des charges, - plans, - normes et DTU, - documentation technique des produits mis en œuvre Document unique (D.U.) Procédures Fiche de travail Matériaux Produits (peinture, enduit, colle, solvant, ...)	La localisation et les caractéristiques du support sont correctement reconnues.
U33	2 Identifier la nature du support.		
U33	3 Identifier les zones à traiter.		
U33	4 Réaliser les opérations de préparation adaptées : Travaux préparatoires, travaux d'apprêt		La surface est prête à recevoir la finition. L'absorption est uniforme. La compatibilité entre le support, l'apprêt et la finition est respectée. Les différentes opérations respectent les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.
U33	5 Nettoyer le matériel d'application.		
U33	6 Ranger les produits, le matériel.		

CAPACITE :		C3 : METTRE EN ŒUVRE.		
COMPETENCE TERMINALE :		C3.6 Réaliser une implantation.		
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation	
U32 U33	1 Vérifier les caractéristiques géométriques et dimensionnelles.	Dossier technique : - cahier des charges, - plans, - normes et DTU, - documentation technique des produits mis en œuvre Document unique (D.U.) Procédures Fiche de travail Matériaux Matériels de mesure et de traçage	Les vérifications et localisations permettent de définir des solutions techniques appropriées. Les anomalies sont repérées.	
U32	2 Localiser les réseaux existants			
U32 U33	3 Tracer des lignes et niveaux de référence.		Les tracés respectent les données des plans. La méthode utilisée et les moyens de contrôle sont pertinents.	
U32 U33	4 Planter des ouvrages, répartir les éléments.			L'implantation respecte les plans et tient compte des départs et sens de pose, des répartitions symétriques.
U32	5 Positionner des guides de construction.			Les données des plans sont respectées. Les aplombs, niveaux et dimensions sont respectés. Les guides de construction sont stables.

CAPACITE :		C3 : METTRE EN ŒUVRE.	
COMPETENCE TERMINALE :		C3.7 Appliquer des produits, des enduits.	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U32 U33	1 Préparer le produit.		Le produit est prêt à être appliqué dans des conditions optimales.
U32 U33	2 Mettre à viscosité.		
U33	3 Rechercher une teinte.		Consignes orales
U33	4 Corriger une teinte.	Consignes de sécurité Plan de Prévention et de Sécurité Pour la Santé (P.P.S.P.S.) Document unique (D.U.) Procédures d'installation et /ou de montage des éléments de sécurité Matériaux et produits	Après séchage, la teinte est conforme à l'échantillon donné. Le volume de " colorant universel " utilisé ne dépasse pas le % autorisé. L'excédent de produit après mise à la teinte n'est pas supérieur à 5 % du volume nécessaire. L'aspect du produit est proche de celui du matériau (mat, satiné, brillant).
U32 U33	5 Préparer, régler le matériel	Matériels de chantier Equipements de protection individuelle (E.P.I.) et collectifs	Le matériel est identifié et réglé en fonction du résultat souhaité, des échantillons fournis, ...
U32 U33	6 Appliquer : <ul style="list-style-type: none"> ○ des peintures ○ des vernis, des lasures ○ des enduits de finition ○ des produits à effets décoratifs 	Moyens de protection des biens et des locaux.	La viscosité est adaptée. Le matériel est adapté à la complexité de l'ouvrage et au produit. L'aspect final est conforme à la qualité de finition souhaitée. L'application est uniforme : sans coulures ni surcharges, sans maigreurs ni embus ; la teinte est uniforme. La zone de travail est signalée et matérialisée. Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées.

CAPACITE :		C3 : METTRE EN ŒUVRE.	
COMPETENCE TERMINALE :		C3.7 Appliquer des produits, des enduits. (suite)	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U32	7 Dresser et réaliser un enduit de plâtre.	Raccord de plâtre limité à 2 m ² Plâtre allégé Plâtre ordinaire	Les normes sont respectées, notamment : épaisseur de l'enduit, planéité locale et générale, verticalité, aspect de l'enduit, dureté. Le support est préparé correctement. Le taux de gâchage est respecté. Le raccord affleure l'enduit existant. L'aspect de surface est régulier. L'épaisseur est respectée. La planéité, la dureté sont conformes. Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées. L'aspect de surface de l'enduit est lisse.
U32 U33	8 Ranger les produits, le matériel et trier les déchets.	Matériaux et produits Matériels de chantier	Le rangement assure un réemploi aisé. Les déchets sont stockés dans les réceptacles prévus.
U32 U33	9 Nettoyer le matériel, le chantier, les abords.	Equipements de protection individuelle (E.P.I.) et collectifs Moyens de protection des biens et des locaux.	Le nettoyage respecte les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.

CAPACITE :		C3 : METTRE EN ŒUVRE.	
COMPÉTENCE TERMINALE :		C3.8 Poser des revêtements muraux et de sols.	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U32 U33	1 Préparer le matériau	Plans et calepinages Produits (colle, solvant, ...) Matériel et outillage de pose Tous les revêtements Les accessoires (barre de seuil, ...) Consignes orales Document unique Extraits de plans d'architecte Documents de pose Extraits des normes et règlements en vigueur Ouvrages	La préparation assure une pose dans de bonnes conditions ; les matériaux souples sont déroulés pour mise à température. L'état de surface du matériau est vérifié visuellement avant la pose.
U33	2 Débiter le revêtement.		Les lés sont aux dimensions et au raccord. Les chutes sont optimisées.
U32 U33	3 Encoller		La colle est compatible avec le revêtement. L'application de la colle est uniforme et régulière (absence de manques et de surcharges). Le grammage, le temps de gommage et le temps de travail sont respectés.
U33	4 Poser des revêtements souples collés (textiles, plastiques, linoléum, ...) en lés, en dalles		La température ambiante du revêtement et du support est respectée. La surface encollée tient compte du temps de travail. Le matériel est nettoyé avec le diluant ou le solvant approprié. L'environnement est protégé (plinthe, huisserie, ...). La quantité déposée correspond à la prescription de la fiche technique (suffisante, mais sans excès). Le plan de calepinage est respecté. Le marouflage est parfait. L'absence de cloques, plis, tâches est constatée. Les raccords des motifs sont respectés. Les joints sont rectilignes, sans retrait ni chevauchement. Le sens de pose est respecté. Les découpes et arasements sont nets, sans trace d'outils sur l'environnement. Les règles de sécurité et de protection sont respectées.

CAPACITE :		C3 : METTRE EN ŒUVRE.	
COMPETENCE TERMINALE :		C3.8 Poser des revêtements muraux et de sols (suite)	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U32	5 Poser des carrelages (pose collée)	Plans et calepinages Produits (colle, solvant, ...) Matériel et outillage de pose Tous les revêtements Les accessoires (barre de seuil, ...) Consignes orales Document unique	Les spécifications du plan de pose et les cotes sont respectées. Les matériels sont utilisés suivant les règles de sécurité. Les pertes sont limitées et les chutes utilisées. Les coupes sont précises et bien finies. Les alignements et la largeur des joints sont respectés. L'adhérence du revêtement sur le mortier de pose est efficace. L'horizontalité, la planéité, l'aplomb du revêtement sont respectés. Les niveaux, altitudes, planéité et pentes du revêtement sont respectés.
U33	6 Poser les parquets flottants	Extraits de plans d'architecte Documents de pose	Les joints sont réalisés conformément aux prescriptions des textes qui les régissent, selon le type de revêtement, le classement du local et la situation du support.
U32	7 Réaliser les joints	Extraits des normes et règlements en vigueur	
U32 U33	8 Ranger les produits, le matériel et trier les déchets.	Ouvrages	Le rangement assure un réemploi aisé. Les déchets sont stockés dans les réceptacles prévus.
U32 U33	9 Nettoyer le matériel, le chantier, les abords.		Le nettoyage respecte les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.

CAPACITE :		C3 : METTRE EN ŒUVRE.		
COMPETENCE TERMINALE :		C3.9 Construire des cloisons.		
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation	
U32	1 Identifier la nature des parois d'adossement.	<p>Consignes orales</p> <p>Document unique</p> <p>Extraits de plans d'architecte</p> <p>Documents de pose</p> <p>Extraits des normes et règlements en vigueur</p> <p>Ouvrages</p> <p>Accessoires</p> <p>Matériels de contrôle et de mesurage</p> <p>Matériels de chantier</p> <p>Moyens de manutention</p> <p>Référentiels (tracé, traits de niveau, ...)</p> <p>Documents de suivi</p>	<p>Les exigences sont respectées.</p> <p>La mise en œuvre est conforme : liaisons périphériques, traitement des joints, intégrations diverses, positionnement de l'isolant.</p> <p>Le tracé d'implantation est suivi.</p> <p>Les guides de construction sont respectés.</p> <p>L'outillage est adapté à l'opération en cours.</p> <p>Les techniques d'assemblage et de raccordement sont conformes.</p> <p>Les joints de dilatation et de désolidarisation sont respectés.</p> <p>Les temps impartis sont respectés.</p> <p>Le poste de travail et les matériels sont propres.</p> <p>Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées.</p>	
U32	2 Traiter les joints de dilatation (liaison entre la cloison et la dalle de béton, ...).			
U32	3 Poser des montants et raidisseurs.			
U32	4 Poser des huisseries.			
U32	5 Réaliser une cloison distributive, une cloison séparative, une contre-cloison, un habillage : <ul style="list-style-type: none"> ○ carreaux de plâtre ○ ossature métallique, ○ béton cellulaire, ○ terre cuite. 			
U32	6 Réaliser des cloisons techniques, des conduits, des gaines : <ul style="list-style-type: none"> ○ acoustiques, ○ thermiques, ○ dans le cadre de la protection « incendie », ○ anti-effractions 			
U32	7 Ranger les produits, le matériel et trier les déchets.			<p>Le rangement assure un réemploi aisé.</p> <p>Les déchets sont stockés dans les réceptacles prévus.</p>
U32	8 Nettoyer le matériel, le chantier, les abords.			<p>Le nettoyage respecte les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.</p>

CAPACITE :		C3 : METTRE EN ŒUVRE.	
COMPÉTENCE TERMINALE :		C3.10 Poser des matériaux isolants.	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U32	1 Préparer les matériaux <ul style="list-style-type: none"> ○ tracer et couper les panneaux ○ encoller les panneaux 	Consignes orales Document unique	La préparation assure une pose dans de bonnes conditions. Les différentes phases du processus de construction sont respectées.
U32	2 Poser des isolants par collage ou par fixation mécanique.	Extraits de plans d'architecte Documents de pose Extraits des normes et règlements en vigueur	La mise en œuvre est conforme : consignes de collage, positionnement de l'isolant, liaisonnement périphérique, incorporations diverses, traitement des joints.
U32	3 Traiter des joints.	Ouvrages Accessoires	L'étanchéité à l'air est assurée. L'épaisseur est respectée.
U32	4 Placer des matériaux d'interposition.	Matériels de contrôle et de mesurage Matériels de chantier	Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées.
U32	5 Ranger les produits, le matériel et trier les déchets.	Moyens de manutention Référentiels (tracé, traits de niveau, ...) Documents de suivi	Le rangement assure un réemploi aisé. Les déchets sont identifiés et stockés dans les réceptacles prévus.
U32	6 Nettoyer le matériel, le chantier, les abords.		Le nettoyage respecte les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.

CAPACITE :		C3 : METTRE EN ŒUVRE.		
COMPÉTENCE TERMINALE :		C3.11 Réaliser des plafonds suspendus.		
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation	
U32	1 Poser et régler des ossatures.	Dossier technique : - cahier des charges, - plans, - normes et DTU, - documentation technique des produits mis en œuvre Document unique (D.U.) Procédures Fiche de travail Matériaux Matériel et outillage de pose Produits (colle, solvant, ...)	Les cotes de hauteur et de plénum sont conformes aux instructions. Le projet décoratif est respecté. Les tolérances sont respectées. Les ossatures sont correctement positionnées. Le tracé d'implantation est suivi. Les temps impartis sont respectés. Le poste de travail et les matériels sont propres. La réglementation en vigueur est respectée. Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées.	
U32	2 Fixer des plaques de plâtre, traiter les joints.			
U32	3 Poser des dalles (décoratives et/ou acoustiques).			
U32	4 Réaliser un plafond technique <ul style="list-style-type: none"> ○ acoustique ○ thermique ○ de protection au feu 			
U32	5 Ranger les produits, le matériel et trier les déchets.			Le rangement assure un réemploi aisé. Les déchets sont identifiés et stockés dans les réceptacles prévus.
U32	6 Nettoyer le matériel, le chantier, les abords.			Le nettoyage respecte les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.

CAPACITE :		C3 : METTRE EN ŒUVRE.	
COMPÉTENCE TERMINALE :		C3.12 Poser des éléments décoratifs et de finition.	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U33	1 Réaliser des coupes particulières.	Pose par collage ou par fixation mécanique Dossier technique : - cahier des charges, - plans, - normes et DTU, - documentation technique des produits mis en œuvre Document unique (D.U.) Procédures Fiche de travail Matériaux, outillage Produits (colle, solvant, ...)	Les coupes sont nettes et précises. Les chutes sont minimisées. Les dimensions sont respectées.
U33	2 Ajuster et poser des moulures, cimaises, rosaces, plinthes, barres de seuil, nez de marches, listels, ...		Le tracé est précis. La colle est compatible avec le profilé et le support, le collage est correct. Le matériel d'application est adapté. Les vis et chevilles sont adaptées et réparties sur les profilés. La pose est rectiligne, la quantité est respectée. Les accessoires assurent leur fonction. Les règles de sécurité et de protection sont respectées.
U33	3 Ranger les produits, le matériel et trier les déchets.		Le rangement assure un réemploi aisé. Les déchets sont identifiés et stockés dans les réceptacles prévus.
U33	4 Nettoyer le matériel, le chantier, les abords.		Le nettoyage respecte les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.

CAPACITE : C3 : METTRE EN ŒUVRE.			
COMPETENCE TERMINALE : C3.13 Assurer le suivi de chantier.			
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U31	1 Formuler les besoins en main-d'œuvre et en matériaux.	Consignes orales ou écrites. Moyens de communication avec la hiérarchie. Documents internes à l'entreprise. Dossier technique : - cahier des charges, - plans, - normes et DTU, - documentation technique des produits mis en œuvre Document unique (D.U.) Procédures Fiches de travail	Les besoins sont formulés en temps utile en fonction des aléas du chantier.
U31	2 Repérer les écarts constatés sur les ouvrages réalisés par les autres corps d'état.		Les différents corps d'état sont identifiés.
U31	3 Repérer les aléas liés au déroulement du chantier confié.		Les écarts et les aléas sont relevés et signalés.
U31	4 Trier, évacuer les déchets, gravois et les effluents.		Les déchets et effluents sont identifiés et stockés dans les réceptacles prévus.
U31	5 Proposer des adaptations pour assurer le bon déroulement du chantier.		Les adaptations proposées sont pertinentes et techniquement envisageables.
U31	6 Rédiger les documents de suivi de chantier.		Les documents sont correctement renseignés, lisibles, explicites.

CAPACITE : C3 : METTRE EN ŒUVRE.			
COMPETENCE TERMINALE : C3.14 Assurer le repli du chantier.			
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U31	1 Assurer le nettoyage du matériel, du chantier et des abords.	Consignes orales ou écrites. Moyens de communication avec la hiérarchie. Documents internes à l'entreprise. Dossier technique : - cahier des charges, - documentation technique des produits mis en œuvre Document unique (D.U.) Procédures Fiche de travail	Le matériel est nettoyé. Le chantier et ses abords sont laissés propres.
U31	2 Assurer la maintenance de premier niveau.		Les opérations de maintenance sont effectuées régulièrement. Les fiches d'entretien et de dépannage sont à jour.
U31	3 Inventorier et ranger les matériels et matériaux non utilisés.		Les dysfonctionnements sont repérés. Les matériels sont listés et rangés. Les échafaudages sont démontés nettoyés et vérifiés. Les matériaux non utilisés sont répertoriés et stockés.

CAPACITE : C4 ANIMER - COMMUNIQUER			
COMPÉTENCE TERMINALE : C4.1 Animer une petite équipe.			
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U31	1 Indiquer les tâches et consignes aux membres de l'équipe.	Sur le chantier Consignes orales	Les tâches sont clairement définies. Les consignes prennent en compte les contraintes du chantier.
U31	2 Expliciter l'intervention à chaque membre de l'équipe.		Chaque membre de l'équipe est en mesure de réaliser correctement sa tâche en respectant les règles de sécurité.
U31	3 Montrer une technique de mise en œuvre.		La gestuelle et les explications sont adaptées aux membres de l'équipe.
U31	4 Apporter une réponse à un problème rencontré.		Des solutions pertinentes sont recherchées et appropriées au problème posé. Les messages sont clairs, précis et concis.

CAPACITE : C4 ANIMER - COMMUNIQUER			
COMPÉTENCE TERMINALE : C4.2 Communiquer avec les différents partenaires.			
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U31	1 Inform er les personnes concernées par le chantier.	Sur le chantier Consignes orales	Les interlocuteurs sont identifiés. Les informations sont correctement transmises.
U31	2 Exposer une situation.		Le vocabulaire et l'attitude sont adaptés aux interlocuteurs. Les contraintes ou nuisances engendrées sont prises en compte. La situation est clairement exposée.
U31	3 Participer à une réunion.		L'écoute est attentive. L'avis des interlocuteurs est pris en compte. Un compte-rendu fidèle est établi et diffusé.
U31	4 Alerter les secours.		La procédure est respectée.

CAPACITE :		C4 ANIMER - COMMUNIQUER	
COMPETENCE TERMINALE :		C4.3 Rendre compte.	
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U31	1 Rendre compte par écrit ou oralement : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réunion de chantier ○ des anomalies relevées ○ des refus de réception des supports. 	Situation de chantier Fiches entreprise Moyens de transmission (téléphone, télécopie, courrier électronique, ...)	Un compte-rendu fidèle est établi et diffusé. Des réserves écrites sont formulées en cas de non-conformité.
U31	2 Renseigner des fiches internes à l'entreprise.		Les documents sont correctement renseignés, lisibles, explicites et remis à qui de droit.
U31	3 Transmettre les documents à la hiérarchie.		La présentation des documents est soignée.

SAVOIRS ASSOCIÉS

DOMAINES	SAVOIRS	CONNAISSANCES
- 1 - CONNAISSANCE DU MONDE PROFESSIONNEL	S 1 - Contexte administratif et juridique de l'acte de construire.	S 1.1 - Intervenants. S 1.2 - Procédures administratives. S 1.3 - Qualifications, garanties et responsabilités.
	S 2 - Construction et communication technique.	S 2.1 - Outils, normes et représentation. S 2.2 - Dossiers techniques. S 2.3 - Croquis cotés - Réalisation graphique. S 2.4 - Documents descriptifs et quantitatifs. S 2.5 - Expression technique orale.
- 2 - CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES	S 3 - Confort de l'habitat.	S 3.1 - Accessibilité des personnes. S 3.2 - Confort des personnes. S 3.3 - Protection des personnes.
	S 4 - Approche scientifique et technique des ouvrages.	S 4.1 - Analyse et étude d'un ouvrage. S 4.2 - Mécanique appliquée et résistance des matériaux. S 4.3 - Phénomènes physiques et chimiques.
	S 5 - Technologie de construction.	S 5.1 - Ouvrages du bâtiment. S 5.2 - Matériaux du bâtiment. S 5.3 - Ouvrages du secteur professionnel. S 5.4 - Notions d'électricité S 5.5 - Histoire des techniques.
- 3 - REALISATION DES OUVRAGES	S 6 - Santé et sécurité au travail.	S 6.1 - Principes généraux, prévention, connaissance des principaux risques. S 6.2 - Conduite à tenir en cas d'accident. S 6.3 - Manutentions manuelles et mécaniques, poste de travail. S 6.4 - Protection du poste de travail et son environnement. S 6.5 - Risques spécifiques.
	S 7 - Techniques et procédés de mise en œuvre.	S 7.1 - Moyens et techniques d'assemblage et de montage. S 7.2 - Moyens et techniques de finition. S 7.3 - Moyens et techniques de contrôle. S 7.4 - Moyens et techniques de manutention, de stockage. S 7.5 - Moyens et techniques de mise en œuvre sur chantier.
	S 8 - Matériels - Outillages.	S 8.1 - Matériels de chantier. S 8.2 - Outils portatifs. S 8.3 - Moyens d'accès.
	S 9 - Gestion de travaux.	S 9.1 - Organisation du processus de mise en œuvre sur chantier. S 9.2 - Gestion des temps et des délais. S 9.3 - Gestion des coûts. S 9.4 - Gestion de la qualité. S 9.5 - Gestion de la maintenance. S 9.6 - Gestion de la sécurité. S 9.7 - Gestion de l'environnement et des déchets.

MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS ASSOCIÉS

COMPÉTENCES		SAVOIRS ASSOCIÉS								
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
C1	1 Décoder et analyser les données de définition	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	2 Décoder et analyser les données opératoires et de gestion	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C2	1 Organiser l'intervention en toute sécurité	X	X			X	X	X	X	X
	2 Choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution		X		X	X	X	X	X	X
	3 Etablir un calendrier prévisionnel	X			X	X		X		X
	4 Établir les quantitatifs de matériaux				X	X		X		X
	5 Établir les besoins en matériels					X	X	X	X	X
C3	1 Reconnaître le chantier		X	X		X	X			
	2 Organiser et approvisionner le chantier				X	X	X	X	X	X
	3 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages			X	X	X		X		X
	4 Organiser la zone d'intervention					X	X	X	X	
	5 Préparer les supports				X	X		X	X	
	6 Réaliser une implantation		X		X	X		X	X	
	7 Appliquer des produits, des enduits			X		X	X	X	X	X
	8 Poser des revêtements muraux et de sols			X		X	X	X	X	X
	9 Construire des cloisons			X	X	X	X	X	X	X
	10 Poser des matériaux isolants			X		X	X	X	X	X
	11 Réaliser des plafonds suspendus			X	X	X	X	X	X	X
	12 Poser des éléments décoratifs et de finition						X	X	X	X
	13 Assurer le suivi du chantier						X	X		X
	14 Assurer le repli du chantier								X	X
C4	1 Animer une petite équipe	X	X			X	X	X		X
	2 Communiquer avec les différents partenaires	X	X		X					
	3 Rendre compte	X	X		X	X	X	X	X	X

Domaine 1 : CONNAISSANCE DU MONDE PROFESSIONNEL

S1	CONTEXTE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DE L'ACTE DE CONSTRUIRE
-----------	--

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 1.1 Intervenants	
1.11 - Les différents partenaires de l'acte de construire Maître d'ouvrage (client) Maître d'œuvre et bureaux d'études : conception, étude technique, géomètre Coordonnateur S.P.S. (sécurité et protection de la santé) Coordinateur technique Bureaux d'études techniques Economistes de la construction Entreprise générale, pilote. Autres corps d'état, sous traitants, co-traitants Organismes spécialisés : <ul style="list-style-type: none"> - C.S.T.B. (Centre scientifique et technique du bâtiment) - Organismes de normalisation - Organismes de contrôle - Organismes de qualification - Organismes de prévention Concessionnaires de réseaux (eau, gaz, électricité) Services techniques municipaux, territoriaux, nationaux, ... Différents corps d'état	IDENTIFIER les intervenants participant à l'acte de construire, pour une opération donnée. IDENTIFIER les relations fonctionnelles. DEFINIR leur rôle respectif et les limites d'intervention.
1.12 - Entreprises Qualification, classification et certification des entreprises Structures des entreprises Personnel des entreprises Syndicats professionnels Syndicats salariés	INDIQUER les principaux types d'entreprise. DIFFERENCIER les principaux statuts juridiques des entreprises (s.a.r.l., etc.). CITER les principaux services (direction, comptabilité, études, méthodes, etc.) et PRECISER leurs fonctions. CITER le nom, la fonction et IDENTIFIER les liens hiérarchiques de ses responsables directs. SE SITUER dans l'organigramme de l'entreprise. CITER le nom et la fonction d'organismes patronaux et salariés.

<p align="center">Connaissances (Notions, concepts)</p>	<p align="center">Limites de connaissances</p>
<p>S 1.2 - Procédures administratives</p>	
<p>1.21 - Déroulement d'une opération de construction</p> <p>Programmation d'un projet de construction Haute qualité environnementale Autorisation de construire Publicité des marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adjudication - appel d'offres - marché négocié <p>Dossier contractuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acte d'engagement - lettre de soumission - C.C.A.G. (cahier des clauses administratives générales) - P.G.S. (plan général de sécurité) - C.C.A.P. (cahier des clauses administratives particulières) - C.C.T.P. (cahier des clauses techniques particulières) - documents graphiques - ordre de service 	<p>ETABLIR l'ordre chronologique des étapes du projet.</p> <p>LISTER, à chaque étape, les intervenants concernés et les documents produits.</p> <p>CITER, pour une affaire donnée les documents techniques contractuels.</p>
<p>1.22 - Systèmes économiques</p> <p>Notion de marchés (publics et privés), concurrence Notion de clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> - clients particuliers - collectivités publiques - sociétés, ... <p>Notion de sous-traitance et co-traitance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition - obligations <p>Notion de fournisseurs</p>	<p>CITER, pour une affaire donnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le type de marché, - son mode de passation.
<p>S 1.3 - Qualifications, garanties et responsabilités</p>	
<p>Qualifications des personnels (conventions collectives). Qualifications des entreprises. Responsabilité de l'ouvrage jusqu'à la réception Garantie légale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantie de parfait achèvement de travaux - retenue de garantie - garantie biennale, décennale - responsabilité en garantie civile et pénale <p>Levée des réserves. Réception des travaux (partielle, provisoire, définitive) par le Maître d'Ouvrage Service-après-vente (S.A.V.)</p>	<p>INDIQUER les qualifications des personnels. PRECISER leurs fonctions. FOURNIR une description simple des responsabilités de l'entreprise et des pénalités encourues. CITER les intervenants participant à la réception des travaux. DEFINIR leur rôle respectif</p>

S2	CONSTRUCTION ET COMMUNICATION TECHNIQUE	
Connaissances (Notions, concepts)		Limites de connaissances
S 2.1 - Outils, normes et représentation		
<p>2.11 - Outils de représentation</p> <p>Convention de représentation des ouvrages du Bâtiment</p> <p>Documents complémentaires : schémas, épures, calepinages</p> <p>Légendes de symboles particuliers.</p> <p>Outils informatisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - logiciels d'applications professionnelles et de bureautique (tableur, traitement de texte, logiciel de planification, de dessin assisté par ordinateur D.A.O et applicatifs spécifiques, ...). - consultation de banques de données et de bibliothèques professionnelles - moyens de communication et de transmission de données (site Internet, courrier électronique, carnet d'entretien, fiches de sécurité, etc.) <p>Outils manuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tracé d'un dessin de détail - tracé à main levée d'un croquis, d'un gabarit 	<p>IDENTIFIER, TRADUIRE et EXPLOITER les conventions, les représentations, les symboles des différents dessins.</p> <p>IDENTIFIER les fonctions des différents documents et leurs relations</p> <p>IDENTIFIER les commandes et fonctions nécessaires à la consultation et l'édition des dessins numérisés.</p> <p>PRECISER les domaines d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des logiciels utilisés, - des moyens de communication et de transmission des données. <p>MODIFIER, ADAPTER et COMPLETER des dessins de détail d'un ouvrage.</p>	
<p>2.12 - Outils de communication</p> <p>Organigrammes</p> <p>Histogrammes, graphiques, abaques</p> <p>Graphes PERT, GANTT</p>	<p>IDENTIFIER les fonctions des différents outils de communication et leurs relations.</p>	
<p>2.13 - Types de représentation</p> <p>Croquis</p> <p>Schéma</p> <p>Esquisse</p> <p>Dossier d'architecte</p> <ul style="list-style-type: none"> - plan de situation, - plan de masse, - plan de niveau, - coupe, - façade, - insertion dans le site, ... <p>Dessin d'ensemble</p> <p>Perspective</p> <p>Traits, écritures</p>	<p>IDENTIFIER les fonctions des différents documents et leurs relations</p> <p>DECODER les documents d'un dossier d'architecte.</p>	

<p align="center">Connaissances (Notions, concepts)</p>	<p align="center">Limites de connaissances</p>
<p>S 2.2 - Dossiers techniques</p>	
<p>2.21 - Dossier d'étude Plans Documents de recherche : <ul style="list-style-type: none"> - croquis - schémas - normes, D.T.U, ... Documents d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - devis descriptif - cahiers des charges - dessins d'ensemble - nomenclature Étude de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - dossier technique de pose - fiches techniques - mode opératoire de mise en œuvre sur chantier - projet de décoration - calepinage </p>	<p>IDENTIFIER les fonctions des différents documents et leurs relations. DECODER et EXPLOITER les documents d'un dossier de chantier. COMPLETER les documents du dossier technique.</p>
<p>2.22 - Documents normés D.T.U. Normes Avis techniques Classification Labels REEF</p>	<p>DECODER et EXPLOITER les documents normés.</p>
<p>S 2.3 - Croquis cotés - Réalisation graphique</p>	
<p>Représentation des ouvrages : Règles et conventions des représentations selon les normes en vigueur Règles et normes relatives aux différents types d'ouvrages Dispositions constructives relatives aux liaisons Représentation des matériaux et produits utilisés Définition des grandeurs : <ul style="list-style-type: none"> - linéaires - angulaires - géométriques (forme, jeu, position, ...) - surfaciques et volumiques </p>	<p>IDENTIFIER, TRADUIRE et EXPLOITER les conventions, les représentations, les symboles des différents dessins. APPLIQUER les principes de représentation graphique. MODIFIER, ADAPTER et COMPLETER des dessins d'exécution ou de détail d'un ouvrage. APPLIQUER et JUSTIFIER le choix d'une méthode de tracé de la vraie grandeur d'une surface ou d'un angle. IDENTIFIER les différentes méthodes de cotation. DETERMINER les cotations relatives à l'exécution de tout ou partie d'un ouvrage</p>

<p align="center">Connaissances (Notions, concepts)</p>	<p align="center">Limites de connaissances</p>
<p>S 2.4 - Documents descriptifs et quantitatifs</p>	
<p>Documents techniques contractuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - descriptifs, - C.C.T.P., PPSPS, PAQ, ... <p>Avant-métré ou métré Devis quantitatif Bordereau de livraison</p>	<p>CITER les fonctions de ces différents documents. IDENTIFIER des dispositions constructives IDENTIFIER et QUANTIFIER le nombre et/ou la quantité de matériaux, produits ou éléments.</p>
<p>S 2.5 - Expression technique orale</p>	
<p>Moyens verbaux et non verbaux (gestuels)</p>	<p>CHOISIR les moyens de communication adaptés à l'interlocuteur et à la situation.</p>

Domaine 2 : CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

S3	CONFORT DE L'HABITAT	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances	
S 3.1 - Accessibilité des personnes		
Identification des locaux en fonction de leur usage Caractéristiques et dimensions des locaux Accès en fonction des locaux : <ul style="list-style-type: none"> - pompiers - rampes d'accès - flux de personnes Réglementation en vigueur Accessibilité et adaptabilité des constructions aux personnes handicapées et/ou à mobilité réduite	EXPLICITER les exigences réglementaires. IDENTIFIER les locaux soumis à la réglementation. REPERER les non-conformités d'un projet. ANALYSER les dimensions-enveloppes et les aires de manœuvre d'une personne à mobilité réduite.	
S 3.2 - Confort des personnes		
3.21 - Confort thermique		
Échanges thermiques Propriétés thermiques des matériaux Réglementation thermique Calcul simplifié Performance énergétique globale de l'enveloppe d'un bâtiment Hygrométrie Isolation intérieure, extérieure ou intégrée	IDENTIFIER les modes de propagation de la chaleur. CLASSIFIER les matériaux au regard de leurs caractéristiques thermiques et EXPLOITER le certificat de qualification d'un isolant. CITER les objectifs de la réglementation thermique. EXPLOITER des documents en vue de DETERMINER les coefficients de transmission (paroi composée). ANALYSER les exigences réglementaires pour une maison individuelle non climatisée. ANALYSER les performances calculées au regard de la réglementation. ANALYSER le phénomène de condensation dans une paroi. JUSTIFIER les dispositions constructives : <ul style="list-style-type: none"> - ponts thermiques, - contraintes de mise en œuvre d'un matériau isolant - systèmes d'isolation : <ul style="list-style-type: none"> • par l'extérieur (ventilé ou non) • par l'intérieur 	

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 3.2 - Confort des personnes (suite)	
3.22 - Confort acoustique Notions élémentaires en acoustique : grandeurs caractéristiques d'une source sonore Modes de propagation d'une source sonore Réglementation acoustique Isolation acoustique Correction acoustique Solutions constructives	IDENTIFIER les sources sonores. EXPLIQUER le mode de transmission d'une onde sonore. CITER les objectifs de la réglementation acoustique. RECHERCHER sur les documentations l'indice d'affaiblissement acoustique d'une paroi. ANALYSER ou PROPOSER des dispositifs constructifs de protection contre le bruit. EXPLICITER le phénomène de réverbération d'un local. ANALYSER ou PROPOSER des dispositifs de correction acoustique.
3.23 - Confort lié à l'étanchéité à l'eau et à l'air Remontées capillaires Infiltrations Condensation Etanchéité à l'air Phénomènes physiques Solutions techniques de remédiation Réglementation en vigueur Renouvellement d'air Aération et ventilation des locaux (naturelle ou mécanique) Réglementation	IDENTIFIER les différents phénomènes physiques de migration des fluides dans les matériaux de construction (capillarité, perméabilité, porosité). INTERPRETER un relevé hygrométrique de l'air ETABLIR le diagramme des pressions réelles de vapeur, de condensation SITUER la zone de condensation dans une paroi INDICER le sens du mouvement de la vapeur d'eau dans une paroi JUSTIFIER le rôle et la position du pare-vapeur d'une isolation JUSTIFIER la ventilation des locaux JUSTIFIER la lame d'air ventilée d'une isolation par l'extérieur ANALYSER ou PROPOSER des dispositifs constructifs de remédiation. ANALYSER les solutions de principe
3.24 - Confort lié à l'éclairage Sources de lumière Caractéristiques de la lumière. Réglementation en matière d'éclairage. Niveaux d'éclairages (unités). Comportements des matériaux par rapport à la lumière. Influence des ouvertures sur l'éclairage.	DISTINGUER les différentes sources d'éclairage. INDICER les caractéristiques d'une lumière. DEFINIR les grandeurs et unités correspondantes. JUSTIFIER le choix d'un vitrage. INDICER les différents niveaux d'éclairage dans les locaux d'habitation. PRECISER et JUSTIFIER les caractéristiques des ouvertures, leur situation pour un éclairage requis.

<p align="center">Connaissances (Notions, concepts)</p>	<p align="center">Limites de connaissances</p>
<p>S 3.2 - Confort des personnes (suite)</p>	
<p>3.25 - Confort lié à l'esthétique</p> <p>Couleurs Classification, organisation. Harmonies Dominante, contrastes, tonique, teinte, nuance, ... Matières Caractéristique esthétique, rapports visuels</p>	<p>En référence à des données et en fonction d'un problème à traiter lié au champ professionnel finition :</p> <p>CHOISIR et JUSTIFIER des rapports : - valeur / couleur, - quantité / qualité.</p> <p>SELECTIONNER et ASSOCIER des ensembles colorés en fonction de la destination et de l'intention à exprimer.</p>
<p>3.26 - Confort lié à l'environnement coloré</p> <p>La lumière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ondes constituantes, - spectre visible et invisible. <p>Emission de lumière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modes d'émission. <p>Sources lumineuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - naturelles, artificielles, - influence de la source lumineuse sur la couleur des objets. <p>Réception visuelle :</p> <p>La couleur des objets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - facteurs d'influence, métamérisme. <p>La reproduction des couleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les procédés, - la codification. 	<p>DEFINIR les caractéristiques d'une onde. DECODER la représentation graphique d'une onde. IDENTIFIER les caractéristiques d'un spectre. IDENTIFIER les différentes couleurs d'un spectre. CITER les différents modes d'émission de la lumière.</p> <p>CITER les différentes sources lumineuses et leurs caractéristiques. INDIQUER l'influence des caractéristiques de la source lumineuse sur la couleur des objets.</p> <p>DEFINIR les caractéristiques du processus de la vision : - la vision photopique, vision scotopique, - les contrastes simultanés, - les couleurs complémentaires, - les anomalies de la vision.</p> <p>INDIQUER les différents facteurs qui déterminent la couleur des objets. DEFINIR le métamérisme.</p> <p>INDIQUER les différents procédés de reproduction des couleurs (addition, soustraction, ...).</p> <p>DECODER une couleur à partir des codifications : - Rouge, Vert, Bleu (RVB), - Cyan, Magenta, Jaune (CMJ), - Système Lab (Compagnie Internationale de l'Eclairage), - Teinte, Saturation, Clarté (TSC).</p>

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 3.2 - Confort des personnes (suite)	
3.27 - Confort lié à l'environnement architectural	
<p>Différents types</p> <ul style="list-style-type: none"> - architecture urbaine - architecture contemporaine (individuelle, collective) - exemples d'architectures régionales. <p>Principaux éléments architecturaux</p> <p>Moulurations, encadrements, ...</p> <p>Colonnes, pilastres, balustres, ...</p> <p>Principaux ornements</p> <p>Différents procédés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisations : pierre, marbre, ... - staff, carton-pierre, stuc - trompe-l'œil, placage. <p>Fonctions architecturales</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'usage - de communication - liées au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme et au Plan d'Occupation des Sols. <p>Histoire des styles et environnement artistique</p> <p><i>Principaux styles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - caractères dominants, - relation architecture, sculpture, peinture, - notions concernant quelques modes ou époques : chinoiserie, art nouveau (modern style), ... <p><i>Réalisations contemporaines</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques, - principales innovations, - principaux créateurs. 	<p>A partir d'une documentation et des références données :</p> <p>NOMMER les principales réalisations architecturales.</p> <p>SITUER un ensemble dans une période historique française.</p> <p>COMPARER les caractéristiques des réalisations appartenant à des époques ou des lieux différents.</p> <p>ANALYSER les caractéristiques de l'architecture régionale au regard de son environnement.</p> <p>RECONNAITRE les matières utilisées.</p> <p>CITER les matières et procédés ou caractéristiques d'ouvrages, de différentes époques en fonction de critères esthétiques, techniques, fonctionnels, économiques (géographiques), ... ou de mode.</p> <p>NOMMER les principaux éléments architecturaux ou de décor.</p> <p>IDENTIFIER et DIFFERENCIER les fonctions selon le contexte, historique, géographique, social, culturel, ...</p> <p>ETABLIR les relations entre les choix esthétiques et les contraintes architecturales.</p> <p>RECONNAITRE les contraintes dues à l'environnement.</p> <p>IDENTIFIER les éléments caractérisant les « styles » d'une époque, d'un lieu, ...</p> <p>IDENTIFIER les relations entre style, structure architecturale, fonction.</p> <p>JUSTIFIER les choix esthétiques et techniques.</p> <p>IDENTIFIER les sources d'inspiration.</p> <p>ETABLIR des relations entre réalisation et contexte artistique.</p>

<p align="center">Connaissances (Notions, concepts)</p>	<p align="center">Limites de connaissances</p>
<p>S 3.3 - Protection des personnes</p>	
<p>3.31 - Protection incendie Classification des bâtiments Classement et comportement des matériaux Comportement des éléments de construction Systèmes de protection intégrés aux constructions Évacuation des locaux</p>	<p>CITER les objectifs de la réglementation. IDENTIFIER les familles de constructions. CLASSIFIER les matériaux et les ouvrages. CARACTERISER les systèmes (colonnes sèches, asperseurs, ...). CARACTERISER les équipements (anti-panique, blocs d'éclairage de sécurité, ...).</p>
<p>3.32 - Protection passive Dispositions réglementaires relatives : - à la circulation et aux chutes des personnes - aux matériaux nocifs (amiante, plomb, radon, ...) - aux parasites et nuisibles</p>	<p>ANALYSER les dispositions constructives retenues pour assurer la sécurité des usagers.</p>

S4	APPROCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES OUVRAGES
-----------	--

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 4.1 - Analyse et étude d'un ouvrage	
<p>Système de conception et de construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fonction globale, technique - terminologie, désignation - contraintes esthétiques par rapport à l'environnement - solutions constructives - réglementation en vigueur <p>Liaisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude et choix des liaisons - caractéristiques techniques <ul style="list-style-type: none"> * résistance et contrainte * esthétique * démontabilité - cohérence des liaisons, - contraintes et conditions de mise en œuvre - faisabilité <p>Influence des charges et des pressions sur l'ouvrage (poids propre de l'ouvrage, situations, ...)</p> <p>Résistance au vent, perméabilité à l'air, étanchéité à l'eau</p> <p>Variation des températures</p> <p>Domaines d'utilisation des matériaux constituant l'ouvrage</p> <p>Compatibilité des matériaux</p>	<p>IDENTIFIER et PRECISER l'environnement dans lequel est situé l'ouvrage.</p> <p>IDENTIFIER l'ouvrage et INVENTORIER ses éléments.</p> <p>IDENTIFIER les caractéristiques dimensionnelles et géométriques.</p> <p>PRECISER les différentes formes et types de liaison.</p> <p>VERIFIER la compatibilité entre les matériaux utilisés.</p> <p>CHOISIR les différents composants de l'ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - profilés, suspentes - vis, accessoires, ... <p>ANALYSER et PRECISER les conditions de mise en œuvre sur chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - forme, - dimensions, - positions, - jeux, ...
S 4.2 - Mécanique appliquée et résistance des matériaux	
<p>4.21 - Système constructif de l'ouvrage</p> <p>Spécifications du système :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éléments constitutifs - spécifications dimensionnelles - spécifications géométriques <p>Charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - charges ponctuelles - charges uniformément réparties - charges permanentes - charges d'exploitation <p>Modélisation du système :</p> <ul style="list-style-type: none"> - isolement d'un sous-système - bilan des actions extérieures - fonctionnement mécanique du système 	<p>ANALYSER les caractéristiques d'un système.</p> <p>INVENTORIER et CLASSIFIER les charges appliquées aux structures</p> <p>EXPLICITER la procédure d'établissement d'une descente de charges sur une structure simple</p> <p>MODELISER un système mécanique simple</p> <p>ENONCER les conditions d'isostaticité d'un système</p> <p>EXPLICITER les conditions d'équilibre d'un système</p>

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 4.2 - Mécanique appliquée et résistance des matériaux (suite)	
<p>4.22 - Statique</p> <p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - représentation vectorielle d'une force - composantes d'une force - résultante d'un système de forces - systèmes à forces parallèles - équilibre statique - principe fondamental de la statique : <ul style="list-style-type: none"> * équilibre d'un point * moment d'une force * notion de couple <p>Systèmes soumis à l'action de deux forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - forces opposées - principe des actions mutuelles <p>Systèmes soumis à l'action de trois forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - forces concourantes - notion d'échelle (intensité, dimension) <p>Efforts dans les éléments d'un système triangulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - résolution graphique 	<p>RESOUDRE un système isostatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - graphiquement (pour un système limité à trois forces coplanaires), - analytiquement. <p>EFFECTUER l'isolement du solide ou du système.</p> <p>JUSTIFIER l'équilibre du solide ou du système isolé.</p> <p>VERIFIER graphiquement ou analytiquement les actions mécaniques extérieures.</p>
<p>4.23 - Résistance des matériaux</p> <p>Caractéristiques des éléments (poutres, poteaux, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - portée, section - moment quadratique - module de flexion - centre de gravité. <p>Contraintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - notion de contrainte - contrainte caractéristique d'un matériau - contrainte de traction ou de compression - contrainte de flexion - contrainte de cisaillement - contrainte de compression avec flambement <p>Déformations d'éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déformation en flexion - module d'Young - flèche limite <p>Notion de sollicitations composées.</p>	<p>ENONCER la définition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la contrainte d'élasticité, - la contrainte de rupture, - l'allongement total. <p>DECRIRE un matériau homogène et isotrope.</p> <p>VERIFIER la contrainte admissible en compression simple.</p> <p>VERIFIER les contraintes maximales et les déformations d'une poutre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur deux appuis simples aux extrémités ou encastree à une extrémité, - soumise à une charge ponctuelle ou soumise à une charge uniformément répartie.
<p>4.24 - Liaisons et stabilité des ouvrages</p> <p>Liaisons externes et internes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ancrages des ouvrages (fixation, ...) - interfaces ouvrages / supports : métal, béton, plâtre, ... - contraintes locales d'arrachement, de compression et de cisaillement - dimensionnement des fixations : <ul style="list-style-type: none"> * surfaces minimales * nombre et disposition des organes de fixation <p>Stabilité des ouvrages</p> <ul style="list-style-type: none"> - contreventement (voile travaillant, barres de triangulation) - contraintes de déformation - solutions techniques de stabilisation 	<p>DETERMINER le dimensionnement des fixations.</p> <p>UTILISER des tableaux et abaques.</p> <p>EXPLICITER les conditions de stabilité d'un ouvrage.</p> <p>ANALYSER une solution technique de stabilisation.</p>

Remarque : Les savoirs relatifs à la statique ne doivent pas avoir un caractère théorique et se fondent de façon privilégiée sur la démarche expérimentale à partir de supports choisis dans la spécialité.

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 4.3 - Phénomènes physiques et chimiques	
<p>4.31 - Phénomènes physiques</p> <p>Notions de propriétés physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aspect - plasticité, - élasticité, - durabilité, - adhérence, - conductibilité, - perméabilité, -dilatation, - évaporation, - dissolutions, - conductivité, - couleur, viscosité, état de surface, rétractabilité - équilibre hygroscopique, masse volumique - prise, séchage <p>Méthodologie de contrôle</p> <p>Normes et règlements</p>	<p>EXPLOITER les fiches techniques liées aux caractéristiques physiques des matériaux.</p> <p>ENONCER et ANALYSER les caractéristiques physiques mécaniques et des matériaux.</p> <p>IDENTIFIER les contraintes du domaine d'utilisation.</p> <p>CHOISIR le produit en adéquation avec le domaine d'emploi.</p> <p>EVALUER le taux d'humidité d'un matériau.</p> <p>IDENTIFIER et EXPLIQUER les phénomènes de rétractabilité.</p> <p>ENONCER et EXPLIQUER les phénomènes de prise.</p> <p>DEFINIR les principes de séchage.</p> <p>ENONCER les causes et conséquences d'un mauvais séchage.</p> <p>ENONCER les causes et conséquences du vieillissement.</p> <p>PROPOSER des solutions permettant d'assurer la durabilité.</p> <p>EXPLOITER les documents normatifs relatifs à l'humidité et à la rétractabilité.</p> <p>EVALUER les variations dimensionnelles.</p> <p>COMPARER les états de surfaces.</p> <p>CONTROLLER la viscosité.</p>
<p>4.32 - Phénomènes chimiques</p> <p>Notions sur les caractéristiques chimiques des principaux matériaux du secteur professionnel.</p> <p>Notions sur les réactions chimiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - oxydation, - altération - carbonatation - phénomènes de séchage des produits - saponification, - prise, - adhérence, - mouillabilité, etc. <p>Compatibilité des produits employés.</p> <p>Traitements de surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décapage, - protection métallique, - protection non métallique <p>Méthodologie de contrôle</p> <p>Normes et règlements</p>	<p>EXPLOITER les documents techniques et normatifs.</p> <p>ENONCER les principales caractéristiques chimiques.</p> <p>EXPLOITER les documents techniques et normatifs.</p> <p>CHOISIR un moyen de contrôle adapté</p> <p>ENONCER les principaux procédés et CITER leur domaine d'application.</p>

S5	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	
Connaissances (Notions, concepts)		Limites de connaissances
S 5.1 - Ouvrages du bâtiment		
<p>Connaissances générales du bâtiment :</p> <p>Facteurs influant sur l'architecture (région, histoire, climat)</p> <p>Systèmes de construction (bois, acier, béton, ...)</p> <p>Typologie des bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - types de bâtiment <ul style="list-style-type: none"> * habitat individuel, collectif * lieux de travail et loisirs * établissements et centres culturels, sociaux, scolaires, sportifs, commerciaux, ... - fonctions d'usage - fonctions technologiques - terminologie - description : <ul style="list-style-type: none"> * structure * enveloppe (remplissage des structures, ...) * équipements techniques * différents corps d'état 	<p>INDIQUER et LOCALISER les principaux ouvrages.</p> <p>DÉFINIR la ou les fonctions principales de chacun de ces ouvrages.</p> <p>DIFFERENCIER les types d'ouvrages par leurs fonctions et les techniques employées.</p> <p>INDIQUER la terminologie courante, spécifique à ces ouvrages.</p>	
S 5.2 - Matériaux du bâtiment		
<p>Minéraux.</p> <p>Matériaux d'isolation et d'étanchéité</p> <p>Métaux (acier, aluminium, ...)</p> <p>Matériaux de synthèse</p> <p>Produits verriers.</p> <p>Bois et ses dérivés</p> <p>Plâtre et dérivés.</p> <p>Ciment et dérivés</p> <p>Matériaux de revêtement (sol, mur, ...).</p> <p>Matériaux divers</p> <p>Produits de protection</p> <p>Désignation normalisée</p> <p>Domaine d'utilisation</p> <p>Performances écologiques</p> <p>Réglementation en vigueur</p>	<p>CLASSER les produits d'usage courant par famille ou variétés.</p> <p>ENONCER les critères de classement et d'identification des familles de matériaux.</p> <p>IDENTIFIER les caractéristiques commerciales et/ou normalisées</p> <p>EXPLOITER des fiches techniques et abaques liés aux caractéristiques physiques, chimiques et mécaniques des produits</p> <p>CITER leur domaine d'application.</p>	

<p align="center">Connaissances (Notions, concepts)</p>	<p align="center">Limites de connaissances</p>
<p>S 5.3 - Ouvrages du secteur professionnel</p>	
<p>5.31 - Familles d'ouvrages Produits de finition Revêtements muraux Revêtements de sols Cloisons Enduits Matériaux isolants Plafonds suspendus Éléments décoratifs</p>	<p>RECENSER les contraintes IDENTIFIER les caractéristiques : fonctionnelles, principales, secondaires. EXPLOITER les documentations techniques associées à la mise en œuvre des ouvrages (normes, D.T.U, ...). JUSTIFIER le choix d'un ouvrage en tenant compte des normes et règlements.</p>
<p>5.32 - Supports courants du bâtiment Identification, classification Normes et règlements</p> <p>Caractéristiques physiques Normes et règlements Méthodologie de contrôle</p> <p>Caractéristiques chimiques Normes et règlements Méthodologie de contrôle</p>	<p>RECONNAITRE et IDENTIFIER les supports courants INDIQUER les classifications d'un support EXPLOITER les documents</p> <p>ENONCER les caractéristiques physiques INDIQUER les classes de parement CHOISIR un moyen de contrôle adapté</p> <p>ENONCER les caractéristiques chimiques CHOISIR moyen de contrôle</p>

<p align="center">Connaissances (Notions, concepts)</p>	<p align="center">Limites de connaissances</p>
<p>S 5.4 - Notions d'électricité</p>	
<p>- La réglementation électrique</p> <p>- Notions pratiques d'électricité (tension - intensité - puissance).</p> <p>- Raccordements à un dispositif prévu.</p> <p>- Principe de sécurité.</p> <p>- Règles de travail et de sécurité à l'atelier et sur chantier.</p>	<p>EXPLOITER les documents normatifs. IDENTIFIER les symboles. COMMENTER l'espace volume enveloppe / volume de protection. SITUER la position des gaines et des boîtiers. DIFFERENCIER une phase d'un neutre, d'une terre, par la couleur des fils. EXPLICITER le rôle d'un fusible, d'un disjoncteur, d'une prise de terre- CHOISIR le calibre d'un fusible en fonction de la protection à assurer. JUSTIFIER l'emploi d'un disjoncteur différentiel de 30 m A. DECODER des schémas de branchements électriques ou de moteurs triphasés. INDIQUER comment inverser le sens de rotation d'un moteur triphasé. DONNER les distances minimales à respecter pour travailler près d'une ligne électrique dont la tension est : > 57000 volts, < 57000 volts. INDIQUER les précautions à prendre lorsque ces distances ne sont pas respectées. JUSTIFIER l'emploi d'appareil : . à protection contre la pénétration d'eau. . de classe I, II, III. JUSTIFIER l'emploi d'un transformateur TBT. INDIQUER les caractéristiques et les conditions d'emploi : . d'une baladeuse normalisée, . d'un enrouleur de câble normalisé, . d'un coffret de chantier électrique. CONTRÔLER les conditions d'emploi d'une machine (tension, câble, ...). CITER les premiers soins à donner à un accidenté</p>
<p>S 5.5 - Histoire des techniques</p>	
<p>Evolution des techniques et des matériaux. Ouvrages anciens (composition, technique de réalisation, fonctionnement, style, contraintes d'intervention, ...).</p>	<p>CARACTERISER les évolutions (architecture, matériaux, techniques de mise en œuvre). SITUER l'ouvrage dans un contexte historique, régional avec ses particularités. IDENTIFIER les matériaux et la constitution d'un ouvrage ancien de la profession. DECRIRE les principales techniques d'intervention sur cet ouvrage.</p>

Domaine 3 : REALISATION DES OUVRAGES

S 6	SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances	
S 6.1 - Principes généraux, prévention, connaissances des principaux risques		
6.11 - Acteurs de la prévention Acteurs dans l'entreprise : le chef d'entreprise, ses représentants, le C.H.S.C.T. Acteurs externes : O.P.P.B.T.P., C.R.A.M., I.N.R.S. Inspection et médecine du travail, coordonnateur de sécurité.	ÉNONCER les missions générales de ces acteurs, IDENTIFIER l'interlocuteur adapté à un problème de sécurité.	
6.12 - Réglementation Lois, décrets et réglementation en vigueur. Plan de prévention : <ul style="list-style-type: none"> - plan général de sécurité (P.G..S.) - plan de prévention, P.P.S.P.S. - document Unique (D.U.) - autorisation préalable (permis de feu,) Evaluation des risques professionnels	REPERER le plan organisant la sécurité d'un chantier et les dispositions liées à son poste de travail.	
6.13 - Risques d'accident Les risques liés au poste de travail. Les risques liés à la co-activité du chantier.	IDENTIFIER les principaux risques liés à son poste de travail et aux activités du chantier.	
6.14 - Risques d'atteintes à la santé Les principales maladies professionnelles reconnues dans le B.T.P. (amiante, bruit, T.M.S., allergies, lombalgies, ...).	ASSOCIER à chaque risque : <ul style="list-style-type: none"> - les équipements de protection collectifs et individuels adaptés - les consignes et autorisations en vigueur. 	
6.15 - Hygiène Réglementation hygiène sur les chantiers.	IDENTIFIER les principales nuisances de son poste de travail responsables d'atteintes à la santé. ASSOCIER à chaque nuisance : <ul style="list-style-type: none"> - les équipements de protection collectifs et individuels adaptés - les consignes et autorisations en vigueur. REPERER les installations mises à disposition sur le chantier (vestiaires, sanitaires, réfectoire, douches ...).	
6.16 - Travail en hauteur.	IDENTIFIER les équipements de protection adaptés à une tâche réalisée en hauteur (échafaudage, garde-corps, nacelles, ...). SIGNALER les situations non protégées ou les équipements inadaptés.	
6.17 - Risque électrique.	REPÉRER les risques de contact avec un élément sous tension (coffrets ouverts, isolants défectueux, lignes aériennes, enterrées et encastrées, ...). SIGNALER les situations de voisinage avec la tension. CITER les précautions à prendre.	

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 6.1 - Principes généraux, prévention, connaissances des principaux risques (suite)	
6.18 - Risque chimique et poussières.	<p>REPÉRER les produits toxiques ou dangereux (décodage des étiquettes et fiches de données de sécurité des produits F.D.S.)</p> <p>LISTER les consignes d'utilisation et utiliser les équipements de protection adaptés.</p>
6.19 - Machines portatives électriques et pneumatiques, appareils sous pression.	<p>CHOISIR et VÉRIFIER la machine adaptée à sa tâche</p> <p>ASSURER la maintenance de premier niveau (nettoyage et changement de consommables).</p> <p>SIGNALER les éléments défectueux.</p>
S 6.2 - Conduite à tenir en cas d'accident	
Programme de formation Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.).	PROTEGER, ALERTER (examiner et secourir)*.
S 6.3 - Manutentions manuelles et mécaniques, poste de travail	
<p>Programme de formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (P.R.A.P.).</p> <p>Règles d'économie d'effort.</p>	<p>ÉVALUER les manipulations et manutentions.</p> <p>CHOISIR Les équipements de manutentions mécaniques.</p> <p>ORGANISER et OPTIMISER les postes de travail.</p>
S 6.4 - Protection du poste de travail et son environnement	
6.41 - Protection et la signalisation.	<p>VÉRIFIER les éléments de protection de son poste de travail.</p> <p>REPÉRER la signalisation de sécurité du chantier (poste du casque, circulation, ...).</p>
6.42 - Evacuation des déchets. Tri, stocks, élimination sur place et évacuation. Nettoyage et remise en état des lieux.	<p>REPÉRER les circuits d'élimination des déchets sur le chantier.</p> <p>CONTRÔLER l'élimination des fluides.</p>
6.43 - Nuisances sonores.	IDENTIFIER les horaires de tolérance en fonction du voisinage.
S 6.5 - Risques spécifiques	
6.51 - Reconnaissance des ouvrages existants. Ouvrages aériens, enterrés et de surface. Appareils de détection.	<p>REPÉRER les ouvrages existants et leurs protections.</p> <p>IDENTIFIER les réseaux (énergies, ...).</p> <p>UTILISER un appareil de détection.</p>
6.52 - Equipements spécifiques. Chalumeaux découpeurs, électroportatifs	<p>REPERER les matériaux et produits inflammables ou dégradables aux abords de l'intervention.</p> <p>VERIFIER la ventilation des locaux.</p>
6.53 - Incendie. Classement et réaction au feu des matériaux. Classement des bâtiments (habitations, ERP, IGH, ...).	<p>ASSOCIER les caractéristiques des matériaux au classement des bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaction au feu : M4, M3, M2, M1, M0 - résistance au feu : SF, PF, CF, CFT.

S 7	TECHNIQUES ET PROCÉDES DE MISE EN ŒUVRE	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances	
S 7.1 - Moyens et techniques d'assemblage et de montage		
<p>Assemblages mécaniques démontables ou non démontables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - différents éléments de liaisons : <ul style="list-style-type: none"> * vis, équerres, pièces de jonction, éléments sertis, vis auto taraudeuse, ... - désignation et représentation normalisée, - résistance des éléments, - règles de mise en œuvre, - assemblage (pose collée, pose clippée) - conception et préparation des joints, des surfaces, ... <p>Moyens et techniques de montage</p> <p>Caractéristiques opératoires relatives aux domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - technique - géométrique - dimensionnel - économique et esthétique <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - graphiques <ul style="list-style-type: none"> * plans, coupes, schémas, * plans de montage * fiches techniques - matériels 	<p>IDENTIFIER les différents types de liaisons. CHOISIR les éléments de liaison. ENONCER les conditions, les précautions à respecter, les mesures à prendre.</p> <p>ENUMERER les différents moyens d'assemblage. CITER les domaines d'utilisation. DECRIRE la mise en œuvre. IDENTIFIER, CLASSER, CHOISIR les accessoires et produits utilisés lors du montage. DETERMINER les conditions de mise en œuvre pour un assemblage donné. IDENTIFIER et CHOISIR les outillages de montage et de réglage. DETERMINER la chronologie des séquences. CITER et ANALYSER les caractéristiques opératoires. ENONCER leur règle d'utilisation en sécurité.</p>	
S 7.2 - Moyens et techniques de finition		
<p>Finitions et surfacage</p> <p>Processus de mise en œuvre</p> <p>Modalités de choix d'un matériau et matériel</p> <p>Dispositions constructives (Normes et règlements)</p>	<p>INDIQUER les travaux préparatoires et les travaux d'apprêts imposés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nature du subjectile - l'état de surface du subjectile - la finition désirée - l'environnement <p>JUSTIFIER le choix des matériaux. COMMENTER la fiche technique d'un matériau. JUSTIFIER les dispositions particulières. COMMENTER les règles de mise en œuvre. IDENTIFIER et CHOISIR le matériel de mise en œuvre. ENONCER les règles de sécurité.</p>	

<p align="center">Connaissances (Notions, concepts)</p>	<p align="center">Limites de connaissances</p>
<p>S.7.3 - Moyens et techniques de contrôle</p>	
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle géométrique : <ul style="list-style-type: none"> * instruments de contrôle géométrique (équerre, niveau laser, rapporteur d'angle, ...) - contrôle dimensionnel : <ul style="list-style-type: none"> * instruments de contrôle de longueur (mètre, pige, laser, calibre à coulisse, ...) - contrôle qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> * visuel, * normes - contrôle quantitatif : <ul style="list-style-type: none"> * fiche de suivi. 	<p>LISTER les principaux contrôles à effectuer et ENONCER le principe de leur procédé. DEFINIR le contrôle en fonction du travail à réaliser. ENONCER et CHOISIR les moyens adéquats en fonction du type de contrôle.</p>
<p>S.7.4 - Moyens et techniques de manutention, de stockage.</p>	
<p>Moyens de conditionnement, de stockage et de manutention (moyens manuels et mécaniques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques des produits et ouvrages à déplacer (masse, volume, conditions d'équilibre) - principes de conditionnement et de stockage - documents de gestion de chantier (bordereau de livraison, calendrier d'intervention) 	<p>DETERMINER les aires, les lieux de stockage et les accès. IDENTIFIER les principaux moyens de manutention. IDENTIFIER et EXPLOITER les documents de livraison</p>
<p>S 7.5 - Moyens et techniques de mise en œuvre sur chantier</p>	
<p>Techniques d'implantation :</p> <p>Références (origine, trait de niveau, symétrie, ...) Établissement d'une référence : - méthodes et moyens (niveau, laser, ...) Repères normatifs (réseaux, D.T.U.)</p>	<p>IDENTIFIER les références existantes. ETABLIR les références manquantes sur un support existant. CHOISIR la méthode et les moyens adéquats. LIRE et INTERPRETER les documents normatifs ou les plans nécessaires.</p>

S 8	MATERIELS et OUTILLAGES	
Connaissances (Notions, concepts)		Limites de connaissances
S8.1 Matériels de chantier		
<ul style="list-style-type: none"> - Mécanique des fluides incompressibles : <ul style="list-style-type: none"> . action des forces pressantes, . pression, débit, . principe du manomètre, . principe des pompes hydrauliques, . la viscosité. - Mécanique des fluides compressibles : <ul style="list-style-type: none"> . les groupes hydropneumatiques, . mesures des pressions, des débits. - L'air comprimé. - La vapeur. 	<p>DECODER la fiche technique d'un matériel.</p> <p>DEFINIR le principe de fonctionnement d'une pompe hydraulique (à piston, à membrane).</p> <p>INDIQUER les facteurs qui modifient la viscosité- Préciser les moyens de mesurer la viscosité.</p> <p>DEFINIR les principes de fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un compresseur, - d'un moteur à air, - d'un détendeur, - d'un manomètre, - d'une soupape de sécurité, ... <p>TRAITER et COMMENTER les règles d'installation et d'utilisation.</p> <p>DEFINIR le circuit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de fluide hydraulique, - d'air comprimé, - de vapeur d'eau. <p>EXPLOITER les documents des constructeurs.</p> <p>NOMMER les différents organes et définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - leurs fonctions, - leurs modes d'utilisation. <p>DEFINIR pour un matériel donné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le principe de fonctionnement, - le résultat des réglages. <p>COMPARER les alimentations et les consommations.</p> <p>PREVOIR les matériels adaptés aux chantiers et aux modes d'exécution et leur mobilisation.</p> <p>JUSTIFIER la rentabilité du choix proposé.</p> <p>INDIQUER les règles de sécurité à observer lors d'utilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de matériel hydraulique, - de matériel pneumatique, - à gaz, à vapeur d'eau. 	
S8.2 Outils portatifs		
<p>Caractéristiques fonctionnelles</p> <p>Réglementation</p>	<p>DEFINIR le principe de fonctionnement d'un appareil</p> <p>COMPARER les performances des différents matériels</p> <p>CITER et COMMENTER les caractéristiques des systèmes de sécurité</p> <p>CITER et COMMENTER les règles d'utilisation</p>	

<p align="center">Connaissances (Notions, concepts)</p>	<p align="center">Limites de connaissances</p>
<p>S8.3 Moyens d'accès</p>	
<p>Caractéristiques fonctionnelles</p> <p>Réglementation</p>	<p>CITER et COMMENTER les limites d'utilisation (moyens d'accès), les caractéristiques de ces échelles, leur installation et leurs utilisations</p> <p>CITER et COMMENTER les règles d'installation et d'utilisation des différents échafaudages</p> <p>CHOISIR le matériel en fonction du site et du travail à réaliser</p> <p>COMPARER les performances des différents matériels</p> <p>RECONNAITRE les accessoires</p> <p>CITER et COMMENTER les règles de sécurité relatives à l'utilisation des appareils de levage, de nacelles.</p>

S9	GESTION DES TRAVAUX	
Connaissances (Notions, concepts)		Limites de connaissances
S 9.1 - Organisation du processus de mise en œuvre sur chantier		
9.11 - Organisation du processus Tâches associées aux phases : <ul style="list-style-type: none"> - nature de la tâche - choix des procédés Moyens associés.	IDENTIFIER et DEFINIR les différentes tâches associées aux phases de réalisation. CHOISIR et JUSTIFIER les procédés et les moyens.	
9.12 - Chronologie des étapes Notions de contraintes d'antériorités <ul style="list-style-type: none"> - techniques - organisationnelles 	ETABLIR la chronologie des étapes de mise en œuvre sur chantier.	
S 9.2 - Gestion des temps et des délais		
9.21 - Exploitation des temps de réalisation Moyens associés aux phases : <ul style="list-style-type: none"> - humains, matériels 	DEFINIR les moyens liés aux différentes phases.	
9.22 - Planning général de chantier Planning général de chantier : <ul style="list-style-type: none"> - structure - présentation Jalonnements et délais Plage d'intervention	ENONCER les paramètres et les contraintes devant être pris en compte dans un planning. LISTER les types de contraintes pouvant être particulières à un marché (délai, congés, ...). ANALYSER l'incidence de l'ordonnancement des tâches.	
9.23 - Ordonnancement prévisionnel Outils de planification Structure et présentation simplifiée des diagrammes d'ordonnancement et de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - tableau d'antériorités - PERT - Gantt, ... Méthodologie Relations entre les différents documents	UTILISER les outils de planification. ETABLIR les diagrammes d'ordonnancement et de suivi (PERT, GANTT, ...).	
9.24 - Lancement, suivi et ajustement Notion de charges aux différents postes de travail Consignation de l'avancement Compte rendu des temps passés par activité Évaluation des écarts par rapport aux prévisions Ajustement du planning	CONSIGNER les indications sur les graphes et tableaux. IDENTIFIER et EVALUER les écarts par rapports aux prévisions. PROPOSER des procédures d'ajustement. CONSIGNER et EXPLOITER un tableau de bord.	
S 9.3 - Gestion des coûts		
Coûts de réalisation Notion de déboursés secs : <ul style="list-style-type: none"> - coûts des matériaux et composants, coûts de production, salaires et charges Notion de coûts pour une tâche, un élément, un ouvrage Notion de ratio	IDENTIFIER les différents types de coûts INDIQUER les différents modes de calculs de prix.	

S 9.4 - Gestion de la qualité	
<p>9.41 Démarche qualité</p> <p>Concept de qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition - critères d'appréciation <ul style="list-style-type: none"> * qualitatif * quantitatif <p>Normes</p> <p>Causes de la non-qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - relation de cause à effet - coûts de non-conformité - internes : retouches, garantie, ... <p>Organisation de la démarche qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - outils d'analyse de la qualité utilisés du bâtiment - outils du suivi de la qualité et d'aide à la décision <p>Contrôle de la conformité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle des supports et ouvrages - vérification en cours de réalisation <ul style="list-style-type: none"> * fabrication * mise en œuvre sur chantier <p>Contrôle des approvisionnements</p> <p>Consignation</p> <p>Interprétation des relevés</p> <p>Remédiation des dysfonctionnements</p>	<p>EXPLICITER le concept de la qualité et ses composantes principales.</p> <p>IDENTIFIER les causes de la non-qualité et leur incidence sur les coûts.</p> <p>DIFFERENCIER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les outils internes de la qualité, - les fiches qualité. <p>INTERPRETER les indicateurs de suivi de la qualité.</p> <p>ENUMERER et DISTINGUER les objectifs et les types d'activités de l'assurance qualité.</p> <p>SITUER ses propres activités et responsabilités dans l'organisation de la qualité.</p> <p>PROPOSER des solutions pouvant contribuer à la qualité.</p>
<p>9.42 - Contrôle de conformité</p> <p>Types de contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qualitatif <ul style="list-style-type: none"> * dimensionnel * géométrique * aspect - quantitatif <p>Moyens de contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - matériels et moyens de contrôle - fiches techniques et procédures d'utilisation <p>Procédés de contrôle</p> <p>Protocoles de contrôle</p> <p>Essais (matériaux, ouvrages et produits) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - destructifs - non destructifs <p>Fiches de contrôle</p>	<p>CITER les principaux types de contrôle.</p> <p>EXPLICITER les procédés et les moyens de contrôle.</p> <p>UTILISER les outils qualité (fiches, ...).</p> <p>EXPLOITER les résultats.</p>

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 9.5 - Gestion de la maintenance	
Maintenance préventive de premier niveau : Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien	IDENTIFIER et ANALYSER les causes de dysfonctionnement. CHOISIR des procédures d'intervention. TENIR un tableau de bord.
S 9.6 - Gestion de la sécurité	
9.61 - Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (P.P.S.P.S.) Extrait du P.P.S.P.S.	ENONCER les objectifs et DECRIRE les procédures. LISTER les différentes étapes du PPSPS et son implication dans les choix techniques retenus. CITER les obligations réglementaires vis-à-vis de l'hygiène et la sécurité du personnel.
9.62 - Méthodologie d'analyse et de maîtrise des risques Risques : <ul style="list-style-type: none"> - physique - chimique - mécanique - électrique - d'origine gestuelle et posturale - organisationnelle, ... 	IDENTIFIER les différents risques. EXPLOITER les documentations des organismes habilités.
9.63 - Association des moyens aux risques encourus Prévention : <ul style="list-style-type: none"> - intégrée - collective - individuelle 	ANALYSER la fonction des différents dispositifs de prévention. JUSTIFIER les moyens à mettre en œuvre.

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 9.6 - Gestion de la sécurité (suite)	
9.64 - Consignes et procédures de sécurité à respecter Documents spécifiques	IDENTIFIER les différentes consignes et procédures. EXPLOITER les documentations des organismes habilités.
9.65 - Facteurs influant sur la sécurité Poste de travail Circulation : <ul style="list-style-type: none"> - des personnels - des véhicules - des matériaux - du stockage 	ANALYSER les postes de travail. IDENTIFIER les interférences, les dépendances entre les différents facteurs influents sur la sécurité. DEFINIR les différentes circulations.
S 9.7 - Gestion de l'environnement et des déchets	
Protection des abords et de l'existant Evacuation des déchets : <ul style="list-style-type: none"> - tri - stocks - élimination sur place - évacuation des déchets et des effluents Nettoyage et remise en état des lieux	IDENTIFIER les dispositifs de protection en fonction des risques. IDENTIFIER les zones de tri et de stockage des déchets PREPARER les circuits d'élimination des déchets du chantier et des fluides.

**ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AUX REFERENTIELS DE CERTIFICATION
POUR LES DIPLOMES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR L'OBLIGATION DE FORMATION
A L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI AUX PERSONNES HANDICAPEES**

(Annexe 2 de l'arrêté du 30 juin 2008 relatif aux diplômes professionnels relevant de l'obligation de formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées délivrés par le ministre chargé de l'éducation.)

Diplômes figurant dans le groupe 3 de l'annexe I de l'arrêté du 30 juin 2008

Il s'agit de diplômes de niveau IV visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à préparer la réalisation de l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...), à faire réaliser l'ouvrage, à contrôler sa réalisation, à préparer sa réception par le représentant du maître d'ouvrage.

Il peut être amené à signaler une non-conformité ou une difficulté de réalisation du projet initial au regard de la réglementation.

Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes de sa spécialité.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>S.x – Accessibilité du cadre bâti Dans le cadre de la construction d'un bâtiment, il s'agit d'expliciter la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de handicaps - Réalisation d'un bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> > réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées > caractéristiques des aménagements et équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les différents types de handicaps. - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps - Justifier le principe de dimensionnement et d'implantation des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité.

ANNEXE I. c

Lexique

Lexique

B.T.P.	Bâtiment et travaux publics
C.A.C.E.S.	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
C.C.A.G.	Cahier des clauses administratives générales
C.C.A.P.	Cahier des clauses administratives particulières
C.C.T.P.	Cahier des clauses techniques particulières
C.F.	Matériau « coupe-feu »
C.F.T.	Matériau « coupe-feu avec isolation thermique »
C.H.S.C.T.	Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail
C.R.A.M.	Caisse régionale d'assurance maladie
C.S.T.B.	Centre scientifique et technique du bâtiment
D.A.O.	Dessin assisté par ordinateur
D.I.U.O.	Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage
D.O.E.	Dossier des ouvrages exécutés
D.T.U.	Document technique unifié
D.U.	Document unique
E.D.R.	Élément de remplissage
E.P.I.	Équipements de protection individuels
E.R.P.	Etablissement recevant du public
F.D.S.	Fiche de données de sécurité des produits
GANTT	Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de GANTT (avancement d'un programme)
I.G.H.	Immeuble de grande hauteur
I.N.R.S	Institut national de recherche et de sécurité
I.P.S.	Instructions permanentes de sécurité
I.S.O.	Organisation Internationale de Standardisation
M0	Matériau incombustible
M1	Matériau combustible « non inflammable »
M2	Matériau combustible « difficilement inflammable »
M3	Matériau combustible « moyennement inflammable »
M4	Matériau combustible « facilement inflammable »
O.P.P.B.T.P.	Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
P.E.M.P.	Plates-formes élévatrices mobiles de personnels
P.E.R.T.	Program Evaluation ans Review Technic (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme)
P.F.	Matériau « pare-flammes »
P.G.S.	Plan général de sécurité
P.P.S.P.S.	Plan particulier de sécurité et de protection de la santé
P.R.A.P.	Programme de formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
P.V.C.	Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse)
REEF	Recueil des éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et marchés de bâtiments en France
S.A.V.	Service après-vente
S.F.	Matériau « stable au feu »
S.P.S.	Sécurité et protection de la santé (coordonnateur)
S.S.T.	Sauveteur Secouriste du Travail (programme de formation)
T.M.S.	Troubles musculo-squelettiques
V.E.A.	Vitrage extérieur attaché
V.E.C.	Vitrage extérieur collé
V.E.P.	Vitrage extérieur parclosé

ANNEXE II

ANNEXE II.a

Unités constitutives du diplôme

(Annexe de l'arrêté du 9 mai 2006 modifiée)

DÉFINITION DES UNITÉS DU DIPLOME

La définition du contenu des unités du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (V.A.E.) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

COMPÉTENCES		U22	U21	U31	U32	U33
C1	1. Décoder et analyser les données de définition	X				
	2. Décoder et analyser les données opératoires et de gestion	X				
C2	1. Organiser l'intervention en toute sécurité	X				
	2. Choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution		X			
	3. Établir un calendrier prévisionnel d'exécution		X			
	4. Établir les quantitatifs de matériaux		X			
	5. Établir les besoins en matériels		X			
C3	1. Reconnaître le chantier			X		
	2. Organiser et approvisionner le chantier			X		
	3. Contrôler la conformité des supports et des ouvrages				X	X
	4. Organiser la zone d'intervention				X	X
	5. Préparer les supports					X
	6. Réaliser une implantation				X	X
	7. Appliquer des produits, des enduits				X	X
	8. Poser des revêtements muraux et de sols				X	X
	9. Construire des cloisons				X	
	10. Poser des matériaux isolants				X	
	11. Réaliser des plafonds suspendus				X	
	12. Poser des éléments décoratifs et de finition					X
	13. Assurer le suivi du chantier			X		
	14. Assurer le repli du chantier			X		
C4	1. Animer une petite équipe			X		
	2. Communiquer avec les différents partenaires			X		
	3. Rendre compte			X		

UNITÉ U22 (ÉPREUVE E2 - SOUS-ÉPREUVE E22)
ANALYSE TECHNIQUE D'UN OUVRAGE

• **Contenu :**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences pour analyser des dispositions constructives, vérifier la faisabilité d'un ouvrage au plan mécanique et fonctionnel, justifier un dimensionnement et proposer une variante, à partir d'un dossier de définition, de résultats d'analyse, d'essais et de mesures. Les ouvrages étudiés sont ceux qui correspondent aux travaux d'aménagement, de carrelage, de peinture et de revêtements muraux et de sols.

C1.1	Décoder et analyser les données de définition
C1.2	Décoder et analyser les données opératoires et de gestion
C2.1	Organiser l'intervention en toute sécurité

• **Contexte professionnel**

Au sein de l'entreprise, bureau ou zone réservée à l'étude des dossiers de consultation d'entreprises.

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité préparation de l'intervention :

Préparation de l'intervention	
T1	Extraire les informations utiles au chantier
T3	Vérifier la faisabilité des prescriptions

UNITÉ U11 (ÉPREUVE E1 - SOUS-ÉPREUVE E11)
MATHÉMATIQUES

L'unité de mathématiques et sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques (groupement B) pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U12 (ÉPREUVE E1 - SOUS-ÉPREUVE E 12)
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

L'unité est définie au regard des capacités et compétences mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

Elle comprend les modules spécifiques suivants du programme de sciences physiques et chimiques établi par l'arrêté du 10 février 2009 :

CME6 Comment fonctionnent certains dispositifs de chauffage ?

CME7 Comment l'énergie électrique est-elle distribuée à l'entreprise ?

SL5 Pourquoi les objets sont-ils colorés ?

UNITÉ U21 (ÉPREUVE E21)**PRÉPARATION ET SUIVI D'UNE MISE EN ŒUVRE SUR CHANTIER****• Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences pour déterminer les besoins prévisionnels d'une petite équipe de chantier et en estimer les coûts, préparer l'organisation des travaux et exploiter les documents de suivi.

C2.2	Choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution
C2.3	Etablir un calendrier prévisionnel d'exécution
C2.4	Établir les quantitatifs de matériaux
C2.5	Établir les besoins en matériels

• Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, bureau ou zone réservée à l'étude des dossiers d'exécution.

• Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité préparation de l'intervention :

Préparation de l'intervention	
T4	Contribuer à l'élaboration du planning d'exécution
T5	Prévoir les besoins en personnel
T6	Prévoir et organiser les approvisionnements en matériaux
T7	Prévoir les besoins en matériels

UNITÉ U31 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E31) PRÉSENTATION D'UN DOSSIER D'ACTIVITÉ

• **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences pour animer l'activité d'une petite équipe de travail, communiquer avec ses partenaires de l'acte de construire et rendre compte du déroulement des activités de mise en œuvre sur chantier, en utilisant les outils et techniques de communication habituellement utilisés dans les entreprises du bâtiment.

C3.1	Reconnaître le chantier
C3.2	Organiser et approvisionner le chantier
C3.13	Assurer le suivi du chantier
C3.14	Assurer le repli du chantier
C4.1	Animer une petite équipe
C4.2	Communiquer avec les différents partenaires
C4.3	Rendre compte

Cette unité U.31 recouvre, également, l'ensemble des capacités et des compétences, des objectifs et des contenus de la discipline économie-gestion, présentées par le programme-référentiel défini par l'annexe V de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur industriel (*B.O. n° 32 du 17 septembre 1987*).

• **Contexte professionnel**

Au sein de l'entreprise, sur le chantier.

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités d'organisation et de conduite du chantier :

Organisation sur site	
T8	Répartir ou faire répartir les matériels et les matériaux
T9	Répartir les tâches à chaque membre de l'équipe et définir son intervention
Conduite de chantier	
T10	Assurer la liaison entre le chantier et le bureau
T11	Participer aux réunions de chantier et à la réception des travaux
T13	Assurer le suivi du chantier
T15	Replier le chantier

UNITÉ U32 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E32)**IMPLANTATION ET REALISATION D'OUVRAGES D'AMÉNAGEMENT ET DE CARRELAGE**• **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences pour réaliser, suivre et contrôler la réalisation d'ouvrages de la spécialité entrant dans le cadre des aménagements de locaux (cloisons, doublages, plafonds, et systèmes d'isolation qui leurs sont liés) ainsi que des carrelages collés.

C3.3	Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
C3.4	Organiser la zone d'intervention
C3.6	Réaliser une implantation C3.61, C3.62, C3.63, C3.64, C3.65
C3.7	Appliquer des produits, des enduits C3.71, C3.72, C3.77, C3.78, C3.79
C3.8	Poser des revêtements muraux et de sols C3.81, C3.83, C3.85, C3.87, C3.88, C3.89
C3.9	Construire des cloisons
C3.10	Poser des matériaux isolants
C3.11	Réaliser des plafonds suspendus

• **Contexte professionnel**

Au sein de l'entreprise, sur chantier.

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités de mise en oeuvre :

Mise en œuvre	
T14	Contrôler la qualité des travaux
T16	Organiser le poste de travail
T18	Implanter un ouvrage
T19	Appliquer des produits de finition
T20	Poser des revêtements muraux et de sols
T21	Construire des cloisons
T22	Réaliser des enduits
T23	Poser des matériaux isolants
T24	Réaliser des plafonds suspendus

UNITÉ U33 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E33) TRAVAUX DE FINITION ET DE DECORATION

• **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences pour réaliser les travaux de finition et de décoration. Ces travaux sont ceux qui correspondent à l'application de produits de finition, à la pose de revêtements muraux et de sols, à la pose d'éléments décoratifs.

C3.3	Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
C3.4	Organiser la zone d'intervention
C3.5	Préparer les supports
C3.6	Réaliser une implantation C3.61, C3.63, C3.64
C3.7	Appliquer des produits, des enduits C3.71, C3.72, C3.73, C3.74, C3.75, C3.76, C3.78, C3.79
C3.8	Poser des revêtements muraux et de sols C3.81, C3.82, C3.83, C3.84, C3.86, C3.88, C3.89
C3.12	Poser des éléments décoratifs et de finition

• **Contexte professionnel**

Au sein de l'entreprise, sur un chantier de mise en œuvre.

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités de mise en œuvre sur chantier.

Mise en œuvre	
T14	Contrôler la qualité des travaux
T16	Organiser le poste de travail
T17	Préparer les supports
T18	Implanter un ouvrage
T19	Appliquer des produits de finition
T20	Poser des revêtements muraux et de sols
T25	Poser des éléments décoratifs par collage ou par fixation mécanique

UNITÉ U4 (ÉPREUVE E4)

LANGUE VIVANTE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U51 (ÉPREUVE E5 - SOUS-ÉPREUVE E51)

FRANÇAIS

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U52 (ÉPREUVE E5 - SOUS-ÉPREUVE E52)

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les classes préparatoires français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U6 (ÉPREUVE E6)

ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES

L'unité englobe l'ensemble des capacités et compétences énumérées par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U7 (ÉPREUVE E7)

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

UNITÉ FACULTATIVE UF1

ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE

L'épreuve, qui n'exige pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général, a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité à s'exprimer de manière intelligible avec un interlocuteur.

REGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : SPECIALITE AMÉNAGEMENT ET FINITION DU BÂTIMENT			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E2 : Épreuve technologique		4						
Sous-épreuve E21 : Préparation et suivi d'une mise en œuvre sur chantier	U21	2	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Analyse technique d'un ouvrage	U22	2	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E3 : Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		10						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelage	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	12 à 14 h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Réalisation de travaux de finition et de décoration	U.33	3	CCF		Ponctuel pratique	12 à 14 h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Économie - gestion	U34	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention – santé – environnement	U35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4:Épreuve de langue vivante étrangère	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E 5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

Épreuve facultative⁽²⁾ Langue vivante	UF1		Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)
--	------------	--	------------------	---------------	------------------	---------------	------------------	------------------

1. dont 5 minutes de préparation

2. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

ANNEXE II.c

Définition des épreuves

Annexe de l'arrêté du 9 mai 2006 modifiée par les arrêtés du 8 avril et 13 avril 2010, du 28 février et du 20 juillet 2011.

ÉPREUVE E.1**UNITÉS U.11 - U.12****ÉPREUVE SCIENTIFIQUE****COEFFICIENT : 3****OBJECTIFS DES DEUX SOUS-ÉPREUVES**

Les sous-épreuves de mathématiques et de sciences physiques et chimiques sont destinées à évaluer la façon dont les candidats ont atteint les grands objectifs visés par le programme :

- former à l'activité mathématique et scientifique par la mise en œuvre des démarches d'investigation, de résolution de problèmes et d'expérimentation ;
- apprendre à mobiliser les outils mathématiques et scientifiques dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- entraîner à la lecture active de l'information, à sa critique, à son traitement en privilégiant l'utilisation des TIC ;
- développer les capacités de communication écrite et orale.

SOUS-ÉPREUVE E.11**UNITÉ U.11****MATHÉMATIQUES****COEFFICIENT : 1,5****MODE D'ÉVALUATION****Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation, notée sur 20, d'une durée maximale d'une heure trente fractionnée dans le temps en deux séquences. Chaque séquence, notée sur 10, a une durée de quarante-cinq minutes environ.

Elle se déroule quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du programme. Toutefois, la première séquence doit être organisée avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle et la deuxième avant la fin de l'année scolaire.

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat.

Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive. Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'un des exercices de chaque séquence comporte une ou deux questions dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices par les candidats. La présentation de la résolution de la (des) question(s) utilisant les TIC se fait en présence de l'examineur. Ce type de questions permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. Le candidat porte ensuite par écrit sur une fiche à compléter les résultats obtenus, des observations ou des commentaires.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Contrôle ponctuel

Cette sous-épreuve, d'une durée d'une heure, est notée sur 20 points.

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;

- présenter, communiquer un résultat.

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités mentionnées dans le programme de terminale professionnelle. L'un des exercices comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des Tic (logiciels ou calculatrices).

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'exercice qui comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des Tic est noté sur 10 points. Il permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser les capacités et connaissances du programme pour traiter un problème dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices. Il permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution des questions nécessitant l'utilisation des Tic se fait en présence de l'examineur.

SOUS-ÉPREUVE E.12

UNITÉ U.12

SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

COEFFICIENT : 1,5

MODE D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques, notée sur 20, d'une durée maximale d'une heure trente minutes fractionnée dans le temps en deux séquences. Chaque séquence, notée sur 10, a une durée de quarante-cinq minutes environ.

Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du programme. Toutefois, les premières séquences doivent être organisées avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle et les deuxièmes avant la fin de l'année scolaire.

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Contrôle ponctuel

Cette sous-épreuve, d'une durée d'une heure, est notée sur 20 points. Elle repose sur un sujet qui doit permettre d'évaluer des compétences différentes dans plusieurs champs de la physique et de la chimie. Il est à dominante expérimentale et se compose d'activités expérimentales et d'exercices associés (certaines expériences peuvent être assistées par ordinateur).

Le sujet, conçu en référence explicite aux compétences du programme, consacre 15 points sur 20 à l'évaluation des capacités expérimentales du candidat, observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues, leur interprétation et leur exploitation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. Une grille de compétences permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations.

Des exercices ou questions complémentaires, relatifs au contexte de l'expérimentation qui structure le sujet et notés sur 5 points, mettent en œuvre une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux problèmes posés.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

INSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ENSEMBLE DES TYPES D'ÉPREUVES (CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION OU ÉPREUVE PONCTUELLE)

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies.

Calculatrices et formulaires

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.
- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

REMARQUES SUR LA CORRECTION ET LA NOTATION

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies, la démarche critique, la cohérence globale des réponses.
- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

ÉPREUVE E.2

UNITÉ U.2

ÉPREUVE TECHNOLOGIQUE

COEFFICIENT : 4

SOUS-ÉPREUVE E.21

UNITÉ U.21

PRÉPARATION ET SUIVI D'UNE MISE EN ŒUVRE SUR CHANTIER

COEFFICIENT : 2

1. CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette sous-épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées à la détermination des besoins prévisionnels pour la réalisation d'ouvrages de la spécialité. Ces ouvrages correspondent aux travaux d'aménagement, de carrelage, de peinture et de revêtements muraux et de sols.

Cette sous-épreuve est toujours consécutive à l'épreuve E.22.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chaque compétence, à la colonne « conditions » du référentiel de certification.
Ce dossier est commun aux sous-épreuves E21 et E22.

À partir du dossier support fourni, le candidat met en œuvre ses connaissances pour :

- choisir et/ou justifier les techniques et les moyens de réalisation,
- lister et quantifier les matériaux et composants constitutifs de l'ouvrage,
- établir l'organisation d'une réalisation et définir les besoins humains et matériels,
- estimer les coûts,
- prévoir l'organisation et la mise en œuvre sur chantier,
- établir les documents nécessaires au lancement et au suivi de la réalisation.
- représenter graphiquement les solutions techniques retenues.

2. MODE D'ÉVALUATION

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C2.2 - Choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution
- C2.3 - Établir un calendrier prévisionnel d'exécution
- C2.4 - Établir les quantitatifs de matériaux
- C2.5 - Établir les besoins en matériels

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

• Évaluation ponctuelle

Le dossier support de l'évaluation se décompose en deux parties distinctes :

- le dossier technique de base constitué des seuls documents attachés aux ouvrages (commun aux sous-épreuves E21 et E22),
- un dossier ressources spécifique à E21 comprenant les documents complémentaires (documents et fiches techniques, accès à des sites de fournisseurs, d'organismes techniques, ...).

L'évaluation prend appui d'une part sur le dossier technique de base et d'autre part sur le dossier ressources de l'évaluation.

Prise de connaissance du dossier technique de base : une heure.

Ce dossier étant commun aux sous-épreuves E21 et E22, le candidat sera convoqué une seule fois pour en prendre connaissance avant la première des sous-épreuves auxquelles il se présente.

Après la prise de connaissance du dossier technique de base, l'évaluation a une durée de 4 heures.

Elle se déroule obligatoirement en salle, afin que chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table (éventuellement à dessin), les différents dossiers étant au format A3 ;
- des moyens multimédias et télématiques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

• Contrôle en cours de formation (candidats de la formation continue)

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de deux situations d'évaluation d'égale pondération organisées par l'établissement de formation au cours de la deuxième partie de la formation dans le cadre des activités habituelles de formation.

Une situation d'évaluation porte sur la **préparation de travaux d'aménagement et de carrelage**. Elle peut être associée à la situation d'évaluation en centre de formation de l'épreuve E.32.

L'autre situation d'évaluation porte sur la **préparation de travaux de finition et de décoration**. Elle peut être associée à la situation d'évaluation en centre de formation de l'épreuve E.33.

Dans ce cas, les deux évaluations (situation d'évaluation E.21 et situation d'évaluation E32, situation d'évaluation E21 et situation d'évaluation E33) sont réalisées en continuité à partir d'un support commun.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel au moins y est associé. Chaque situation fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s). La proposition de note finale est transmise au jury.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

SOUS-ÉPREUVE E.22

UNITÉ U.22

ANALYSE TECHNIQUE D'UN OUVRAGE

COEFFICIENT : 2

1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette sous-épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées à la compréhension et à l'analyse des dispositions constructives d'un dossier de définition d'un ouvrage de la spécialité. Les ouvrages étudiés sont ceux qui correspondent aux travaux d'aménagement, de carrelage, de peinture et de revêtements muraux et de sols.

Cette sous-épreuve précède toujours la sous-épreuve E.21.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chaque compétence, à la colonne "conditions" du référentiel de certification.

Ce dossier est commun aux unités U.21 et U.22.

À partir de ce dossier, le candidat met en œuvre ses connaissances pour :

- rechercher les informations nécessaires à la résolution d'un problème et mesurer la pertinence de leur source,
- classer les informations en fonctions de critères définis,
- réaliser l'inventaire des différentes pièces écrites et graphiques d'un dossier,
- identifier les travaux à réaliser,
- repérer un problème et ses contraintes techniques, administratives, réglementaires, économiques, logistiques, environnementales,
- décomposer les ouvrages suivant des critères établis tels que : ouvrages élémentaires, localisation, chronologie, ...
- identifier les caractéristiques techniques d'un élément décrit par le dossier.

2. MODE D'ÉVALUATION

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées qui figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.1 - Décoder et analyser les données de définition.
- C1.2 - Décoder et analyser les données opératoires et de gestion.
- C2.1 - Organiser l'intervention en toute sécurité.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

- **Évaluation ponctuelle**

Le dossier support de l'évaluation se compose de deux parties distinctes :

- le dossier technique de base constitué des seuls documents attachés aux ouvrages (commun aux sous-épreuves E21 et E22),
- un dossier ressources spécifique à E22 comprenant les documents complémentaires (fiches techniques relatives aux matériaux, produits et composants, documents et fiches techniques particuliers, règles en vigueur et normes applicables au projet, accès à des sites de fournisseurs, d'organismes techniques, ...).

Prise de connaissance du dossier technique de base : une heure.

Ce dossier étant commun à plusieurs unités (U21 et U22), le candidat sera convoqué une seule fois pour en prendre connaissance avant la première des unités du diplôme qu'il postule.

L'évaluation prend appui d'une part sur le dossier technique de base et d'autre part sur le dossier ressources de la sous-épreuve E22.

Après la prise de connaissance du dossier technique de base, l'évaluation a une durée de 3 heures. Elle se déroule obligatoirement en salle, chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table (éventuellement à dessin), les différents dossiers étant au format A3 ;
- des moyens multimédias et télématiques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

- **Contrôle en cours de formation (candidats de la formation continue)**

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de deux situations d'évaluation d'égale pondération organisées par l'établissement de formation au cours de la deuxième partie de la formation dans le cadre des activités habituelles de formation.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel au moins y est associé. Chaque situation fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

La proposition de note finale est transmise au jury.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

ÉPREUVE E.3**UNITÉS U.31 - U.32 - U.33 – U.34 – U.35****ÉPREUVE PRENANT EN COMPTE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL****COEFFICIENT : 10****SOUS-ÉPREUVE E.31****UNITÉ U.31****PRÉSENTATION D'UN DOSSIER D'ACTIVITÉ****COEFFICIENT : 2****1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE**

Cette épreuve s'appuie sur les activités du candidat en entreprise soit au cours de sa période de formation en milieu professionnel, soit au cours de son activité salariée ou indépendante.

Elle doit permettre d'évaluer

Les compétences du candidat liées à l'utilisation des outils et des techniques de communication habituellement utilisés dans les entreprises du secteur d'activités pour rendre compte du travail réalisé.

Le candidat doit rendre compte de son activité en entreprise au travers d'un dossier et de sa présentation orale qui présentent les réalisations d'ouvrages effectuées par le candidat en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel.

NOTA : À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 « Présentation d'un dossier d'activité » (unité U.31), E 32 « Implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelages » (unité U32) et E 33 « Réalisation de travaux de finition et de décoration » (unité U.33).

2. MODE D'ÉVALUATION

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification du domaine professionnel). L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.1 - Reconnaître le chantier
- C3.2 - Organiser et approvisionner le chantier
- C3.13 - Assurer le suivi du chantier
- C3.14 - Assurer le repli du chantier
- C4.1 - Animer une petite équipe
- C4.2 - Communiquer avec les différents partenaires
- C4.3 - Rendre compte

- **Évaluation ponctuelle** : Épreuve orale, d'une durée de 20 minutes, coefficient 2.

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel ainsi que d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Le rapport d'activités

Le rapport rédigé par le candidat présente les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel.

1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise.
2. Compte rendu de réalisation d'un ouvrage organisé et animé par le candidat.

Ce rapport d'activité dont le volume, annexes comprises ne dépassera pas 30 pages, sera mis à disposition des membres du jury, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, huit jours

avant la date de l'évaluation. Pour la présentation, le candidat sera guidé pour utiliser les moyens de communication (vidéo projecteur ou rétroprojecteur, ...) les mieux adaptés.

En l'absence de rapport d'activité, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

Les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel :

1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise :

Le candidat résume ici l'ensemble des activités et des tâches professionnelles accomplies pendant la période de formation en milieu professionnel du point de vue :

- des activités (situations de chantier, ouvrages réalisés, matériaux utilisés, ...),
- des moyens techniques mis en œuvre (matériels utilisés, dispositifs de sécurité, ...),
- des méthodes utilisées (méthodes de tracé, de pose, de mise en œuvre, ...).

2. Compte rendu de réalisation d'un ouvrage organisé et animé par le candidat : (fabrication et mise en œuvre sur chantier)

Dans cette partie, le candidat présente l'organisation et le déroulement de la réalisation d'un ouvrage, fabrication et mise en œuvre sur chantier, auquel il a participé au sein d'une équipe, en dernière année de formation, et au cours duquel il a eu à animer partiellement ou totalement une partie des activités. Tout en s'appuyant sur les aspects techniques de la réalisation, le compte-rendu privilégiera les aspects :

- organisationnel (organisation des postes de travail, gestion de l'espace, gestion des déchets, ...),
- gestion des moyens (planning de mise en œuvre, répartition des tâches, suivi et ajustement, ...),
- gestion de la sécurité (analyse des risques, application du P.P.S.P.S., consignes de sécurité, ...),
- gestion de la qualité (démarche de contrôle, mise en œuvre de modes opératoires, ...),
- relationnel (gestion des interfaces avec les autres corps d'état, avec la coordination de chantier, ...),
- formatif (formation de personnel moins qualifié, démonstration de technique, de savoir-faire, ...).

La présentation orale du rapport

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, sera d'une durée maximale de **10 minutes**. Il sera suivi de **10 minutes** d'interrogation par le jury.

Exposé du compte-rendu :

Durée **10 minutes**. Le candidat expose oralement le compte-rendu de son activité d'organisation et d'animation de la réalisation d'un ouvrage en entreprise au cours de sa formation.

Entretien avec la commission d'interrogation :

A l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien, le jury questionne le candidat sur l'organisation du travail, les solutions techniques et moyens de mise en œuvre retenus et leur justification, durée **10 minutes**.

• **Contrôle en cours de formation :**

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion **d'une situation d'évaluation** organisée **dans l'établissement** relative à la présentation de la réalisation et des ouvrages effectués en entreprise.

La situation d'évaluation s'effectue en fin de formation.

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Dans le cadre de la complémentarité entre les deux lieux de formation, la Période de Formation en Milieu Professionnel porte sur l'ensemble des compétences, mais on évaluera prioritairement les compétences liées à la restitution de l'observation et de l'analyse critique de la mise en œuvre d'un procédé ou d'une technique de construction. A cet égard, les activités relevant du suivi d'un chantier constituent un support à privilégier.

Le rapport d'activités

Le rapport rédigé par le candidat est composé d'une seule partie :

Les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel.

1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise.
2. Compte rendu de réalisation d'un ouvrage organisé et animé par le candidat.

Le rapport d'activités dont le volume, annexes comprises ne dépassera pas 30 pages, sera mis à disposition des membres du jury huit jours avant la date de l'évaluation. Pour la présentation le candidat sera guidé pour utiliser les moyens de communication (vidéo projecteur ou rétroprojecteur, ...) les mieux adaptés.

En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

Le déroulement est identique à celui défini dans l'évaluation ponctuelle.

A l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation complètera, pour chaque candidat, la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. Le dossier d'activités du candidat sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

SOUS-ÉPREUVE E.32

UNITÉ U.32

IMPLANTATION ET REALISATION D'OUVRAGES D'AMENAGEMENT ET DE CARRELAGE

COEFFICIENT : 3

1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette sous-épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat pour réaliser, suivre et contrôler la réalisation sur chantier d'ouvrages de la spécialité entrant dans le cadre des aménagements de locaux (cloisons, doublages, plafonds, et systèmes d'isolation qui leurs sont liés) ainsi que des carrelages collés.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chaque compétence, à la colonne « conditions » du référentiel de certification.

A partir du dossier technique fourni, le candidat met en œuvre ses connaissances et ses savoir-faire pour :

- organiser et préparer les postes de travail,
- réaliser les opérations de mise en œuvre et de finition,
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

NOTA : À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 « Présentation d'un dossier d'activité » (unité U.31), E32 « Implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelages » (unité U32) et E33 « Réalisation de travaux de finition et de décoration » (unité U.33).

2. MODE D'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.3 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
- C3.4 - Organiser la zone d'intervention
- C3.6 - Réaliser une implantation
- C3.7 - Appliquer des enduits
- C3.8 - Poser des revêtements muraux et de sols

- C3.9 - Construire des cloisons
- C3.10 - Poser des matériaux isolants
- C3.11 - Réaliser des plafonds suspendus

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

- **Évaluation ponctuelle** : Épreuve pratique, d'une durée de 12 à 14 heures, coefficient 3.
- **Contrôle en cours de formation** :

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale pondération, organisées au cours de la deuxième partie de la formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la Formation Continue), l'une en entreprise, l'autre en l'établissement de formation. Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

Il est souhaitable que l'évaluation en établissement de formation permette d'assurer un maximum de complémentarité avec celle réalisée en entreprise.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement des évaluations organisées sous la responsabilité du chef d'établissement.

- Situation d'évaluation n° 1 : Situation d'évaluation en centre de formation

Elle est organisée dans l'établissement et dans le cadre des activités habituelles de formation et conduit à des activités relevant :

- de la mise en œuvre de matériaux dans le cadre de travaux d'aménagement,
- de la mise en œuvre de carrelages et faïences.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

- Situation d'évaluation n° 2 : Situation d'évaluation en milieu professionnel

Elle comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document. Elle est organisée dans l'entreprise d'accueil du candidat et s'appuie sur des situations professionnelles concrètes.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel. Elle a lieu en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel, en présence le cas échéant du candidat. Ils proposent conjointement une note au jury.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

SOUS-ÉPREUVE E.33**UNITÉ U.33****RÉALISATION DE TRAVAUX DE FINITION ET DE DÉCORATION****COEFFICIENT : 3****1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE**

Cette sous-épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités sur chantier d'application de produits de finition, de pose de revêtements muraux et de sols, de pose d'éléments décoratifs.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chaque compétence, à la colonne « conditions » du référentiel de certification.

A partir du dossier technique fourni, le candidat met en œuvre ses connaissances et ses savoir-faire pour :

- organiser et préparer la zone d'intervention,
- contrôler la qualité et la conformité des supports et des ouvrages réalisés,
- appliquer des produits de finition,
- poser des revêtements muraux et de sols,
- poser des éléments décoratifs,
- entretenir les matériels et outillages de chantier.

NOTA : À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 « Présentation d'un dossier d'activité » (unité U.31), E32 « Implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelages » (unité U32) et E33 « Réalisation de travaux de finition et de décoration » (unité U.33).

2. MODE D'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.3 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages.
- C3.4 - Organiser la zone d'intervention.
- C3.5 - Préparer les supports.
- C3.6 - Réaliser une implantation.
- C3.7 - Appliquer des produits, des enduits.
- C3.8 - Poser des revêtements muraux et de sols.
- C3.12 - Poser des éléments décoratifs et de finition.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

• **Évaluation ponctuelle** : Épreuve pratique, d'une durée de 12 à 14 heures, coefficient 3.

• **Contrôle en cours de formation** :

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale pondération, organisées au cours de la deuxième partie de la formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la Formation Continue), l'une en entreprise, l'autre en l'établissement de formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

Il est souhaitable que l'évaluation en établissement de formation permette d'assurer un maximum de complémentarité avec celle réalisée en entreprise.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement des évaluations organisées sous la responsabilité du chef d'établissement.

- Situation d'évaluation n° 1 : Situation d'évaluation en centre de formation

Elle est organisée dans l'établissement et dans le cadre des activités habituelles de formation et conduit à des activités relevant :

- de la mise en œuvre de produits,
- de la pose de revêtements,
- de la pose d'éléments décoratifs.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

- Situation d'évaluation n° 2 : Situation d'évaluation en milieu professionnel

Elle comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

Elle est organisée dans l'entreprise d'accueil du candidat et s'appuie sur des situations professionnelles concrètes.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel. Elle a lieu en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel, en présence le cas échéant du candidat. Ils proposent conjointement une note au jury.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

SOUS-ÉPREUVE E34

UNITÉ U 34

ÉCONOMIE-GESTION

COEFFICIENT : 1

La définition de la sous-épreuve est celle de l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation de l'économie-gestion au baccalauréat professionnel.

FINALITÉ DE L'ÉVALUATION

La certification vise à évaluer la maîtrise des connaissances et compétences définies dans le programme d'économie-gestion (arrêté du 10-2-2009).

FORMES DE L'ÉVALUATION

• a) Contrôle en cours de formation

L'évaluation de l'économie-gestion s'effectue dans l'établissement de formation.

Elle est réalisée dans le cadre des activités habituelles d'enseignement par un formateur d'économie-gestion ayant ou ayant eu le candidat en formation.

Elle donne lieu à une appréciation et à une note proposée au jury.

L'évaluation se décompose en **deux situations** :

Première situation d'évaluation : résultats d'évaluations significatives (sur 12 points)

Les évaluations significatives, élaborées à partir de situations professionnelles contextualisées, correspondant à la spécialité préparée, sont réalisées au cours de la formation et portent sur les thèmes suivants :

- pour l'axe 1 - le contexte professionnel :

Thème 1.2 La diversité des organisations, leur finalité et leur réalité

Thème 1.3 Les domaines d'activités des organisations

Thème 1.4 L'environnement économique, juridique et institutionnel

- pour l'axe 2 - l'insertion dans l'organisation :

Thème 2.2 L'embauche et la rémunération

Thème 2.3 La structure de l'organisation

Thème 2.4 Les règles de vie au sein de l'entreprise

- pour l'axe 3 - l'organisation de l'activité :

Thème 3.1 L'activité commerciale

Thème 3.2 L'organisation de la production et du travail

Thème 3.3 La gestion des ressources humaines

- pour l'axe 4 - la vie de l'organisation :

Thème 4.1 L'organisation créatrice de richesses

Thème 4.2 Les relations avec les partenaires extérieurs

1 - pour l'axe 5 - les mutations et leurs incidences :

Thème 5.1 Les mutations de l'environnement

Thème 5.2 Les mutations de l'organisation

Thème 5.3 Les incidences sur le personnel

Ces évaluations significatives doivent permettre d'évaluer **au moins huit de ces thèmes et au moins seize compétences, telles qu'elles sont définies dans le programme d'économie-gestion.**

Deuxième situation d'évaluation : présentation du projet professionnel du candidat et entretien (sur 8 points)

Le **projet professionnel** est matérialisé par un **dossier-projet de 3 à 5 pages**, hors annexes, élaboré à l'aide de l'outil informatique. Il porte sur les thèmes suivants :

Thème 1.1 Un secteur professionnel, une diversité de métiers

Thème 2.1 La recherche d'emploi

Thème 4.3 La création et la reprise d'entreprise

Ce **projet professionnel** est structuré de façon à mettre en évidence :

- la présentation du candidat et de son cursus ;

- sa connaissance du secteur professionnel et de ses métiers à partir de l'expérience acquise en entreprise ;

- la présentation structurée et argumentée de son projet professionnel (objectifs à court et moyen terme, motivations, démarches).

L'évaluation se déroule en **deux temps** :

- **présentation orale**, par le candidat, **de son projet professionnel** pendant laquelle il n'est pas interrompu ;

- **entretien avec la commission d'évaluation** portant sur **le projet et sur les connaissances et compétences** relevant des trois thèmes cités précédemment.

À la date fixée par le **formateur d'économie-gestion**, le candidat se présente à l'entretien muni de **son dossier-projet**. Celui-ci sert uniquement de support à l'épreuve et n'est pas évalué en tant que tel.

La **commission d'évaluation** est composée du **formateur d'économie-gestion** et, dans la mesure du possible, d'un **autre formateur de l'équipe pédagogique** ou d'un **professionnel**.

Tout candidat se présentant sans dossier-projet ou avec un dossier-projet non conforme à la définition de l'épreuve (quelle qu'en soit la raison) doit être considéré comme présent. **La commission d'évaluation** lui fait constater l'absence de dossier-projet ou sa non-conformité et l'informe de l'impossibilité de procéder à l'entretien. La **note de zéro** lui est alors attribuée.

Un **dossier-projet** est considéré non conforme dans les cas suivants :

2 - il n'est pas personnel ;

3 - il n'est pas réalisé avec l'outil informatique ;

4 - il comporte moins de 3 pages, hors annexes.

La **note globale proposée au jury** est accompagnée des **documents d'évaluation** (pour chaque candidat : **contrôles significatifs, grilles d'évaluation**).

• b) Contrôle ponctuel

L'évaluation de **l'économie-gestion** s'effectue sur la base d'une prestation orale d'une durée totale de **30 minutes maximum**.

Elle porte sur la maîtrise des **connaissances et compétences du programme d'économie-gestion**.

L'évaluation donne lieu à une appréciation et à une note proposée au jury par **la commission d'interrogation**, composée d'un **formateur d'économie-gestion** et d'un **formateur de la spécialité** ou d'un **professionnel de la spécialité**.

L'appréciation chiffrée prend en compte **deux éléments** :

Première partie : présentation du projet professionnel du candidat et entretien (sur 8 points)

Le **projet professionnel** est matérialisé par un **dossier-projet de 3 à 5 pages**, hors annexes, élaboré à l'aide de l'outil informatique. Il porte sur les thèmes suivants :

Thème 1.1 Un secteur professionnel, une diversité de métiers

Thème 2.1 La recherche d'emploi

Thème 4.3 La création et la reprise d'entreprise

Ce **projet professionnel** est structuré de façon à mettre en évidence :

- la présentation du candidat et de son cursus ;

- sa connaissance du secteur professionnel et de ses métiers à partir de l'expérience acquise en entreprise ;

- la présentation structurée et argumentée de son projet professionnel (objectifs à court et moyen terme, motivations, démarches).

L'évaluation se déroule en **deux temps** :

- **présentation orale**, par le candidat, de **son projet professionnel** (5 minutes maximum) pendant laquelle il n'est pas interrompu ;
 - **entretien avec la commission d'interrogation (10 minutes maximum)** portant **sur le projet** et sur les **connaissances et compétences** relevant des trois thèmes cités précédemment.
- À la date fixée par les **services académiques des examens**, le candidat se présente à l'entretien muni de **son dossier-projet**. Celui-ci sert uniquement de support à l'épreuve et n'est pas évalué en tant que tel.
- La **commission d'interrogation** prend connaissance du dossier pour orienter et conduire l'entretien.
- Tout candidat se présentant sans dossier-projet ou avec un dossier-projet non conforme à la définition de l'épreuve** (quelle qu'en soit la raison) doit être considéré comme présent. Il est reçu par la **commission d'interrogation** qui lui fait constater l'absence de dossier-projet ou sa non-conformité et l'informe de l'impossibilité de procéder à l'entretien. La **note de zéro** lui est alors attribuée.
- Un **dossier-projet** est considéré non conforme dans les cas suivants :
- 5 - il n'est pas personnel ;
 - 6 - il n'est pas réalisé avec l'outil informatique ;
 - 7 - il comporte moins de 3 pages, hors annexes.

Deuxième partie : évaluation des connaissances et compétences en économie-gestion (sur 12 points)

Dans la continuité de la prestation orale (présentation et entretien) du dossier-projet, la commission d'interrogation s'entretient avec le candidat afin d'évaluer la maîtrise des autres connaissances et compétences en **économie-gestion**.

Le questionnement prend appui sur des situations professionnelles contextualisées correspondant à la spécialité préparée. Il porte sur les thèmes suivants :

- pour l'axe 1 - le contexte professionnel :
 - Thème 1.2 La diversité des organisations, leur finalité et leur réalité
 - Thème 1.3 Les domaines d'activités des organisations
 - Thème 1.4 L'environnement économique, juridique et institutionnel
- pour l'axe 2 - l'insertion dans l'organisation :
 - Thème 2.2 L'embauche et la rémunération
 - Thème 2.3 La structure de l'organisation
 - Thème 2.4 Les règles de vie au sein de l'entreprise
- pour l'axe 3 - l'organisation de l'activité :
 - Thème 3.1 L'activité commerciale
 - Thème 3.2 L'organisation de la production et du travail
 - Thème 3.3 La gestion des ressources humaines
- pour l'axe 4 - la vie de l'organisation :
 - Thème 4.1 L'organisation créatrice de richesses
 - Thème 4.2 Les relations avec les partenaires extérieurs
- 8 - pour l'axe 5 - les mutations et leurs incidences :
 - Thème 5.1 Les mutations de l'environnement
 - Thème 5.2 Les mutations de l'organisation
 - Thème 5.3 Les incidences sur le personnel

Cet entretien (**15 minutes maximum**) porte sur les **connaissances d'au moins quatre de ces thèmes** et sur **au moins huit compétences**, telles qu'elles sont définies dans le **programme d'économie-gestion**.

Pour conduire l'entretien, la commission d'interrogation orientera son questionnement sur des situations professionnelles liées à la spécialité.

La note globale proposée au jury est accompagnée des grilles d'évaluation.

SOUS-ÉPREUVE E35

UNITÉ U 35

PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT

COEFFICIENT : 1

La définition de la sous-épreuve est celle de l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation de prévention, santé, environnement au baccalauréat professionnel.

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème ;
- analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;

- proposer et justifier les mesures de prévention adaptées ;
- agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation porte notamment sur :

- la qualité du raisonnement et de l'analyse ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées ;
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

• Évaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation.

La première situation d'évaluation, notée sur **12 points**, a lieu au plus tard en fin de première professionnelle et comporte deux parties :

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure, notée sur **9 points**. Elle prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle. Elle comporte plusieurs questions indépendantes ou liées permettant d'évaluer les connaissances et les capacités relatives à au moins deux modules parmi les modules de 1 à 7 notés sur **6 points**. Le module 8 à l'exception des situations d'urgences, noté sur **3 points**, est évalué à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque ;
- une évaluation pratique, notée sur **3 points**. Elle prend en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

La deuxième situation d'évaluation, notée sur **8 points**, a lieu en terminale professionnelle.

Elle permet d'évaluer les modules de 9 à 12 à travers une production personnelle écrite (10 pages environ).

Le dossier produit présente la place de la prévention dans l'entreprise et l'analyse d'une situation professionnelle à partir des données recueillies en entreprise.

Cette production met en évidence :

- une description des activités de l'entreprise ;
- l'identification d'un risque et de ses effets physiopathologiques dans le cadre d'une situation professionnelle ;
- la mise œuvre d'une démarche d'analyse (approche par le travail ou par l'accident) ;
- la politique de prévention dans l'entreprise.

• Évaluation par épreuve ponctuelle (2 heures)

Le sujet se compose de deux parties correspondant l'une aux modules de 1 à 8, l'autre aux modules 9 à 12.

Chaque partie comporte plusieurs questions indépendantes ou liées permettant d'évaluer les connaissances et les capacités relatives aux modules correspondants.

La première partie, notée sur **12 points**, comporte :

- un questionnaire noté sur **9 points**. Il prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle et permet d'évaluer :

. au moins deux modules parmi les modules de 1 à 7, notés sur **6 points**,

. le module 8 noté sur **3 points** évalué à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque. Le candidat dispose de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention ;

- un questionnaire noté sur **3 points** permet d'expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence.

La deuxième partie, notée sur **8 points**, permet d'évaluer les modules de 9 à 12. L'évaluation s'appuie sur un dossier ressource qui présente une situation d'entreprise. Les contenus du dossier permettent la mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail, la mobilisation des connaissances scientifiques et législatives, l'argumentation des solutions proposées.

Le dossier fourni au candidat présente :

- une situation professionnelle ;
- une description des activités de l'entreprise ;
- des documents législatifs et réglementaires nécessaires.

ÉPREUVE E.4**UNITÉS U.4****LANGUE VIVANTE****COEFFICIENT : 2****ÉVALUATION EN CCF**

Cette évaluation donne lieu à une situation d'évaluation unique.

- Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : B1+ pour LV1, B1 pour LV2.
- Durée : 15 minutes, sans préparation ; partie une et partie deux : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ; partie trois : 5 minutes maximum, notée sur 10.

L'évaluation a lieu au cours du sixième semestre de la formation conduisant à la délivrance du diplôme du baccalauréat professionnel. Le calendrier de cette évaluation est établi par le chef d'établissement (ou du centre de formation dans le cas d'un CFA habilité à pratiquer le CCF) après consultation des enseignants concernés. Ces derniers peuvent proposer, au sein de la période considérée, un ordre de passage des candidats qui tient compte de leur degré de maîtrise des compétences à évaluer. Les candidats reçoivent une convocation du chef d'établissement ou du directeur de centre de formation.

L'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés. Elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours.

La situation d'évaluation se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Aucune de ces trois parties n'est précédée d'un temps de préparation.

• Partie 1

La première partie vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur une liste de trois thèmes ou sujets, libellés dans la langue concernée et consignés sur un document remis par le candidat au professeur. Ce document est au préalable validé par le professeur en charge de la formation.

Ces trois thèmes ou sujets peuvent relever d'un ou plusieurs des domaines suivants :

- celui des projets ou réalisations mis en œuvre par le candidat au cours de sa formation au baccalauréat professionnel ;
- celui de ses expériences professionnelles ou personnelles liées à son étude ou sa pratique de la langue étrangère concernée ;
- celui de la culture quotidienne, contemporaine ou patrimoniale du ou des pays où la langue étrangère étudiée est parlée, le candidat pouvant s'exprimer sur une œuvre étrangère (œuvre littéraire, picturale, musicale, architecturale, cinématographique, etc.), sur un objet ou produit du design industriel, de la tradition culinaire, de l'artisanat, etc., sur une manifestation ou un événement (artistique, sportif, politique, historique, etc.).

Le professeur choisit un des thèmes ou sujets proposés et invite le candidat à s'exprimer. Ce dernier dispose de cinq minutes maximum pour présenter, à l'oral et en langue étrangère, le thème ou le sujet en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, le professeur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

• Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. À la suite de la présentation du candidat, le professeur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

• Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par le professeur. Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il

est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu pour les candidats concernés. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.). On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.

Le professeur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. Le professeur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, le professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

Pour chaque candidat, le professeur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de la situation de CCF, le professeur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. Le professeur veille à ce que le candidat restitue le document support de la partie trois de l'épreuve.

La proposition de note attribuée à l'unité « langue vivante » du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de la situation de CCF. Elle est, le cas échéant, arrondie au demi-point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

ÉPREUVE FINALE PONCTUELLE

Cette épreuve est une épreuve orale.

- Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : B1+ pour LV1, B1 pour LV2.
- Durée : 15 minutes, précédées d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve ; partie une et partie deux : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ; partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement et à interagir en langue étrangère ainsi qu'à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

• Partie 1

La première partie de l'épreuve prend appui sur un document inconnu remis au candidat par le professeur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, simple question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse, etc.

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, le professeur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document n'a pas pour finalité de donner lieu à un commentaire formel de la part du candidat mais de permettre à ce dernier de prendre la parole librement.

• Partie 2

La deuxième partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. À la suite de la présentation du candidat, le professeur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximale de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

• Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par le professeur. Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu pour les candidats concernés. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.). On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.

Le professeur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette phase, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. Le professeur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, le professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

Pour chaque candidat, le professeur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, le professeur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. Le professeur veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

La proposition de note attribuée à l'unité « langue vivante » du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de l'épreuve. Elle est, le cas échéant, arrondie au demi-point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

ÉPREUVE E.5	UNITÉS U.5
FRANÇAIS, HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE	
COEFFICIENT : 5	

SOUS-ÉPREUVE E.51	UNITÉ U.51
FRANÇAIS	
COEFFICIENT : 2,5	

ÉVALUATION SOUS FORME PONCTUELLE - DURÉE 2 H 30

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référé à l'un des objets d'étude de l'année de terminale.

Première partie : compétences de lecture (10 points)

1) Question portant sur le corpus : « Présentation du corpus »

Le candidat rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.

2) Question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « Analyse et interprétation »

Le candidat analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième partie : compétences d'écriture (10 points)

Dans le libellé du sujet une question est posée en lien avec le corpus proposé en première partie.

Le candidat répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

ÉVALUATION PAR CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

La certification en cours de formation comprend deux situations d'évaluation, toutes les deux notées sur 20.

Première situation d'évaluation : compétences de lecture (durée maximale : 1 h)

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référé à l'un des trois objets d'étude de la dernière année de formation

1) Question portant sur le corpus : « Présentation du corpus » (6 points)

Le candidat rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.

2) Question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « Analyse et interprétation » (notée sur 14)

Le candidat analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième situation d'évaluation : compétences d'écriture (durée maximale : 1 h 30)

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référé à un autre des trois objets d'étude de la dernière année de formation. Ce corpus est étudié en classe dans les jours qui précèdent la situation d'évaluation.

Lors de la situation d'évaluation, un sujet est proposé aux candidats ; ce sujet indique une question explicitement posée en lien avec le corpus proposé et avec l'objet d'étude.

Le candidat répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

SOUS-ÉPREUVE E.52

UNITÉ U.52

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE

COEFFICIENT : 2,5

ÉVALUATION SOUS FORME PONCTUELLE - DURÉE 2 H

L'examen de baccalauréat professionnel évalue la maîtrise des savoirs et des capacités en histoire- géographie et éducation civique définis dans les programmes de la classe de terminale professionnelle.

L'épreuve, d'une durée de deux heures, comporte trois parties, notées respectivement 9, 4 et 7 points.

La première partie porte sur les sujets d'étude, soit d'histoire soit de géographie. Elle propose deux sujets au choix. Chaque sujet est composé d'une ou plusieurs questions et peut comporter un support documentaire.

La deuxième partie porte sur le programme d'éducation civique. Elle est composée d'une question et peut comporter un support documentaire.

La troisième partie porte sur la discipline qui n'est pas l'objet de la première partie. Elle consiste en une analyse de document(s) portant sur les situations d'un des sujets d'étude.

ÉVALUATION PAR CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Le contrôle en cours de formation évalue la maîtrise des savoirs et des capacités en histoire, géographie et éducation civique définis dans les programmes de la classe de terminale professionnelle. Il est constitué de deux situations d'évaluation.

La première situation porte sur les sujets d'étude soit d'histoire soit de géographie. Elle est composée d'une ou plusieurs questions et peut comporter un support documentaire. Une des questions doit avoir une connotation civique en rapport avec le programme d'éducation civique.

La deuxième situation porte sur la discipline qui n'a pas été l'objet de la première épreuve. Elle consiste en une analyse de document(s). Elle porte sur les situations d'un des sujets d'étude.

ÉPREUVE E.6

UNITÉ U.6

ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES

COEFFICIENT : 1

CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation organisées au cours de la formation. Sur un sujet personnel, défini en accord avec le professeur d'arts appliqués, le candidat constitue un dossier. Ce dossier est réalisé en classe, sur une durée limitée.

Le sujet porte sur le contenu d'un des champs du programme : « Appréhender son espace de vie », « Construire son identité culturelle », « Élargir sa culture artistique ». Une partie histoire des arts est clairement identifiée.

- **Première situation**

Le candidat procède à une collecte argumentée de références et réalise un dossier limité à une dizaine de pages, format A4 ; il peut être présenté sous forme numérique.

Cette partie se déroule dans le courant du second semestre de la classe de première.

Critères d'évaluation :

Le candidat montre qu'il est capable de repérer de façon autonome les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels. À cette fin, il doit :

- collecter et sélectionner une documentation (visuelle, textuelle, sonore, etc.) ;
- porter un regard critique sur les références recueillies ;
- les commenter graphiquement et par écrit ;
- les présenter de façon lisible et expressive.

Cette partie compte pour 30 % de la note globale.*

- **Deuxième situation**

En s'appuyant sur le dossier réalisé, le candidat élargit l'étude pour répondre à une question limitée. En fonction du champ sur lequel ont porté ses premières investigations, il établit des liens avec le contenu d'un des autres champs afin de mettre en évidence le dialogue entre les différents domaines culturels. Il traduit ses recherches en utilisant des outils adaptés, graphiques ou numériques.

Cette partie peut se présenter sous forme papier (5 formats A3 maximum) ou numérique (image fixe ou animée, sonorisée ou non) et comporter éventuellement une maquette en volume. Elle est évaluée lors d'une présentation orale de 10 minutes maximum qui se déroule de mars à mai de la classe de terminale. Les partenaires intervenant au titre des cultures artistiques sont invités dans la mesure du possible à participer à l'évaluation.

Critères d'évaluation :

Le candidat montre qu'il est sensibilisé à son environnement culturel en appuyant sa réflexion sur des connaissances précises, notamment en histoire des arts, et qu'il a acquis les principes élémentaires de la démarche créative. À cette fin, il doit :

- situer une œuvre ou une production dans son contexte de création ;
- explorer des axes de recherche en réponse à une question simple et s'engager dans un projet ;
- maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques ;
- s'exprimer dans un langage correct et précis en utilisant le vocabulaire technique approprié.

Cette partie compte pour 70 % de la note globale.

CONTRÔLE PONCTUEL

Durée : 1 heure 30

Le sujet pose une question simple à partir d'un ensemble documentaire limité (3 formats A4 maximum).

Les documents relèvent des champs 1 : « Appréhender son espace de vie », 2 : « Construire son identité culturelle » et 3 : « Élargir sa culture artistique » ; ils intègrent la dimension histoire des arts.

Critères d'évaluation :

Le candidat choisit l'un des champs et doit montrer qu'il est capable :

- de situer une œuvre ou une production dans son contexte de création ;
- de porter un regard critique sur les références proposées ;
- de les commenter graphiquement et par écrit ;

- de proposer, sous forme graphique et écrite, une réponse argumentée à la question posée.

ÉPREUVE E.7

UNITÉ U.7

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

COEFFICIENT : 1

Évaluation ponctuelle et par contrôle en cours de formation

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (*Journal officiel* du 31 juillet 2009, *BOEN* du 27 août 2009) et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (*BOEN* du 12 novembre 2009).

ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE

UF.1

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE DANS LES SPÉCIALITÉS DE BACCALURÉAT PROFESSIONNEL

Épreuve orale d'une durée de 15 minutes, précédée d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve. Partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points. Partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : B1+

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement en langue étrangère (de façon continue et en interaction) et à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse, etc.

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document n'a pas pour finalité de donner lieu à un commentaire formel de la part du candidat mais de permettre à ce dernier de prendre la parole librement.

Partie 2

La deuxième partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. À la suite de la présentation du candidat, l'examineur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu pour les candidats concernés. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.). On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examineur pose ensuite, en français, des questions graduées (du général au particulier) visant à évaluer chez le candidat son degré de compréhension du document. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation qui fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. L'examineur veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

La proposition de note attribuée à l'épreuve facultative de langue vivante du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de l'épreuve. Elle est, le cas échéant, arrondie au point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF) DANS LES SPÉCIALITÉS DE BACCALURÉAT PROFESSIONNEL

Épreuve orale d'une durée de 20 minutes, précédée d'un temps de préparation de 30 minutes

(y compris le temps nécessaire à la connaissance des documents proposés au candidat).

L'épreuve prend appui sur un document apporté par l'examineur. Durant toute l'épreuve, l'examineur et le candidat ne communiquent qu'en langue des signes à l'exclusion de tout autre langage.

Déroulement de l'épreuve

Pendant le temps de préparation de 30 minutes, l'examineur propose au candidat deux documents :

- un document iconographique contemporain ;
- un texte contemporain, écrit en français, d'une longueur maximale de 2 000 signes typographiques.

Au cours de la même journée d'interrogation, chaque examinateur veillera à proposer deux documents différents à chaque candidat.

Le candidat choisit sur lequel des deux documents portera son évaluation (le temps utilisé pour découvrir les documents fait partie intégrante des 30 minutes de préparation).

Le candidat présente le document qu'il a choisi sans être interrompu ni relancé par l'examineur.

Cette présentation, qui ne doit pas être un commentaire formel, est suivie d'un entretien conduit par l'examineur qui, prenant appui sur le document support et l'exposé du candidat, formule des questions pour, par exemple, permettre au candidat de préciser une analyse ou un point de vue ou de développer une idée.

Critères d'évaluation

On attend du candidat qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue, voire développer une argumentation.

Le candidat doit :

a) pour la présentation du document (durée : 5 minutes, notée sur 10 points)

- être capable de rendre compte du contenu du document qui lui est proposé, pouvoir le décrire, expliciter la situation ou le thème présenté, apporter un commentaire personnel s'il le juge approprié ou pertinent ;
- faire la preuve de sa capacité à signer clairement, à un rythme naturel et à un niveau qui n'entrave pas la transmission de sa présentation.

b) pour l'entretien (durée : 25 minutes, noté sur 10 points)

- comprendre des signes familiers et fréquents portant sur des domaines familiers ou des questions d'actualité que l'examineur utilise de façon naturelle ;
- être capable de faire face à une situation de communication où il lui est demandé de bien recevoir un message ou une question, afin de pouvoir réagir ou répondre en s'exprimant à son tour par des signes clairs et à un rythme convenable ;
- faire la preuve d'une certaine aisance : signer en continu pour exprimer ou défendre un point de vue, argumenter, voire apporter une contradiction.

Le candidat, tout comme l'examineur, peut étendre la discussion sur d'autres points sans lien direct avec le document.

ANNEXE III

Période de formation en milieu professionnel

ORGANISATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1. Voie scolaire

La durée de la formation en milieu professionnel est de 16 semaines réparties sur les deux années de formation.

La période de formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement scolaire où ce dernier est scolarisé. Cette convention doit être conforme à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 parue au BO n° 38 du 24 octobre 1996.

La période de formation en milieu professionnel et en établissement scolaire doit assurer la continuité de la formation et permettre à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences. Elle fait l'objet d'une planification préalable de manière à maintenir une cohérence de la formation. Elle doit être préparée en liaison avec tous les enseignements. La formation assurée en établissement scolaire doit être polyvalente afin de faciliter l'acquisition des savoirs et des compétences dans les différents domaines constitutifs de la formation préparée.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les deux années en tenant compte :

- des contraintes matérielles des entreprises et des établissements scolaires ;
- des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes ;
- des cursus d'apprentissage.

1.1. Modalités d'intervention des professeurs

L'équipe pédagogique, dans son ensemble, est concernée par les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000 parue au BO n° 25 du 29 juin 2000. L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation.

En accord avec le tuteur, chaque professeur peut suivre une activité développée en entreprise par le stagiaire.

1. 2. Objectifs généraux

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- d'intervenir sur des ouvrages du bâtiment intégrant des techniques de mise en œuvre dont les établissements de formation peuvent ne pas disposer ;
- d'utiliser des matériels d'intervention ou des outillages spécifiques de technologies nouvelles ;
- de comprendre la nécessité de l'intégration du concept de la qualité dans toutes les activités développées ;
- d'observer, comprendre et analyser, lors de situations réelles, les différents éléments liés à des stratégies commerciales ;
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec tous les services ;
- de prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

1.3. Compétences à développer

Les entreprises d'accueil devront permettre d'aborder les compétences à développer dans chaque composante du secteur de la finition : aménagement et plâtrerie, carrelage, peinture et revêtements. Toutefois, au regard des activités conduites par l'entreprise d'accueil, pourra être envisagée la possibilité d'effectuer les périodes de formation dans différentes entreprises afin que les élèves soient formés sur l'ensemble des composantes.

Les compétences du présent référentiel sont développées conjointement en établissement de formation et en entreprise.

Au terme des périodes de formation en milieu professionnel, le candidat constitue un rapport comprenant un rapport d'activités conduites en entreprise. Ce rapport est visé par le tuteur de l'élève en entreprise. Ce visa atteste que les activités développées dans le rapport correspondent à celles confiées à l'élève au cours de sa formation en entreprise.

Le rapport d'activités doit faire apparaître :

- la nature des fonctions exercées dans l'entreprise,
- le compte-rendu de ses activités en développant les aspects relatifs aux compétences définies par le référentiel du diplôme.

À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E.31 « Présentation d'un dossier d'activité » (unité U.31), « Implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelage » (unité U32) et « Réalisation de travaux de finition et de décoration » (unité U.33).

Pour les candidats présentant la sous-épreuve E31 sous la forme ponctuelle, le recteur fixe la date à laquelle le rapport doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

Pendant chaque période de formation en milieu professionnel, les activités seront organisées et suivies par le tuteur qui assurera cette mission conjointement avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. À chacune des périodes de formation, un contrat individuel de formation sera préalablement négocié et établi entre le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève.

Ce contrat fera l'objet d'un document qui indiquera :

- la liste des compétences et savoirs à acquérir, en tout ou partie, durant la période considérée ;
- les modalités d'évaluation de ces compétences ;
- l'inventaire des prérequis nécessaires pour aborder dans des conditions acceptables la formation en milieu professionnel ;
- les modalités de formation envisagées dans l'entreprise (les tâches et le degré d'autonomie, les matériels utilisés, les services ou équipes concernés, ...).

Chaque période de formation sera évaluée conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique ou son représentant. Le constat établi sera reporté sur le livret de suivi. Une synthèse finale sera formulée sur des fiches d'évaluation tel que précisé dans la définition des sous-épreuves E32 et E33. Pour chacune de ces sous-épreuves une note sera proposée conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique.

1.4. Contenus et activités

Les périodes de formation portent sur des activités développées dans les différents lieux d'exercice de l'entreprise, mais pour l'essentiel la formation se déroulera sur chantier. Les activités prévues dans la définition des unités U31, U32 et U33 feront obligatoirement partie du travail confié lors des périodes de formation en milieu professionnel.

2. Voie de l'apprentissage

Pour les apprentis, la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise. De manière à établir une cohérence dans le déroulement de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis informe les maîtres d'apprentissage sur les objectifs des différentes périodes passées en entreprise et sur leur importance dans l'évaluation des apprentis.

3. Voie de la formation professionnelle continue

3.1. Candidats en situation de première formation ou de reconversion

La durée de la formation en entreprise, 16 semaines, s'ajoute aux durées de formation dispensées par le centre de formation continue.

Le stagiaire peut avoir la qualité de salarié d'un autre secteur professionnel.

Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la période de formation en milieu professionnel est intégrée dans la période de formation dispensée, si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs de la formation en entreprise.

3.2. Candidats en situation de perfectionnement

Le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a développé des activités dans des entreprises relevant du secteur de la finition en qualité de salarié à plein temps, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Le candidat rédige un rapport sur ses activités professionnelles dans le même esprit qui préside à l'élaboration du rapport pour les candidats scolaires, apprentis ou en formation professionnelle continue visés au 3.1. ci-dessus.

Le rapport fait apparaître :

- la nature des fonctions exercées dans l'entreprise ;
- les types d'activités qui font appel à tout ou partie des compétences décrites ci-dessus (cf. 1.3. compétences à développer).

Pour les candidats présentant la sous-épreuve E31 (unité U.31) sous la forme ponctuelle, le recteur fixe la date à laquelle le rapport doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

4. Positionnement

Durée minimale de la période de formation en milieu professionnel pour les candidats positionnés par décision du recteur :

- 10 semaines pour les candidats issus de la voie scolaire (art. 15 du décret n° 96-563 du 9 mai 1995 modifié)
- 4 semaines pour les candidats issus de la formation professionnelle continue visés au 3.1. ci-dessus.

ANNEXE IV

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE EPREUVES OU UNITES

BACCALURÉAT PROFESSIONNEL, SPÉCIALITÉ AMÉNAGEMENT ET FINITION DU BÂTIMENT

Aménagement finition		Aménagement et finition du bâtiment		Aménagement et finition du bâtiment	
Arrêté du 3 septembre 1997 (dernière session 2007)		Arrêté du 9 mai 2006 modifié		Arrêté du 9 mai 2006 modifié par l'arrêté du 20 juillet 2011	
Epreuves	Unités	Epreuves	Unités	Epreuves	unités
Sous-épreuve A1 Etude scientifique et technologique d'un ouvrage	U21	Sous-épreuve E11 Analyse technique d'un ouvrage	U11	Sous-épreuve E22 Analyse technique d'un ouvrage	U22
Sous-épreuve C1 Mathématiques et sciences physiques + Sous-épreuve D1 Travaux pratiques de sciences physiques	U12 + U13	Sous-épreuve E12 Mathématiques et sciences physiques + Sous-épreuve E13 Travaux pratiques de sciences physiques	U12 + U13	Sous-épreuve E11 Mathématiques + Sous-épreuve E12 Sciences physiques et chimiques	U11 + U12
Sous-épreuve C1 : Mathématiques et sciences physiques	U12	Sous-épreuve E12 Mathématiques et sciences physiques	U.12	Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11
Sous-épreuve D1 : Travaux pratiques de sciences physiques	U13	Sous-épreuve E13 Travaux pratiques de sciences physiques	U.13		
E.2 : Épreuve de technologie		E.2 : Épreuve de technologie Préparation et suivi d'une mise en œuvre sur chantier	U2	Sous-épreuve E21 Préparation et suivi d'une mise en œuvre sur chantier	U21
Sous-épreuve A3 : Évaluation de la formation en milieu professionnel + Sous-épreuve D3 : Économie - gestion	U31 + U34	Sous-épreuve E31 Présentation d'un dossier d'activité	U.31	Sous-épreuve E31 Présentation d'un dossier d'activité	U31
Sous-épreuve B3 : Implantation et contrôle de réception + Sous-épreuve C3 : Réalisation et contrôle	U32 + U33	Sous-épreuve E32 Implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelage + Sous-épreuve E33 Réalisation de travaux de finition	U.32 + U33		

BACCALURÉAT PROFESSIONNEL, SPÉCIALITÉ AMÉNAGEMENT ET FINITION DU BÂTIMENT

		et de décoration			
		Sous-épreuve E32 Implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelage	U32	Sous-épreuve E32 Implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelage	U32
		Sous-épreuve E33 Réalisation de travaux de finition et de décoration	U33	Sous-épreuve E33 Réalisation de travaux de finition et de décoration	U33
Sous-épreuve D3 : Économie - gestion	U34			Sous-épreuve E34 : Économie - Gestion	U34
				Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U35
E.4 : Épreuve Langue vivante	U4	E.4 : Épreuve de langue vivante	U4	Épreuve E4 : Langue vivante	U4
E.5 : Épreuve de français - histoire géographie Sous-épreuve A5 : Français Sous-épreuve B5 : Histoire - Géographie	U51 U52	E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie Sous-épreuve E51 : Français Sous-épreuve E52 : Histoire - Géographie	U51 U52	Épreuve E5 : Français, Histoire-Géographie – Education civique Sous-épreuve E51 : Français Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – Education civique	U51 U52
E.6 : Épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U6	E.6 : Épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U6	Épreuve E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U6
E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	Épreuve E7 : Éducation physique et sportive	U7
		Épreuves facultatives		Épreuve facultative	
Epreuve facultative de langue vivante	UF1	Langue vivante	UF1	Langue vivante	UF1
Epreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme	UF2	Hygiène prévention secourisme	UF2		